



PLAN STRATÉGIQUE

2020-2022

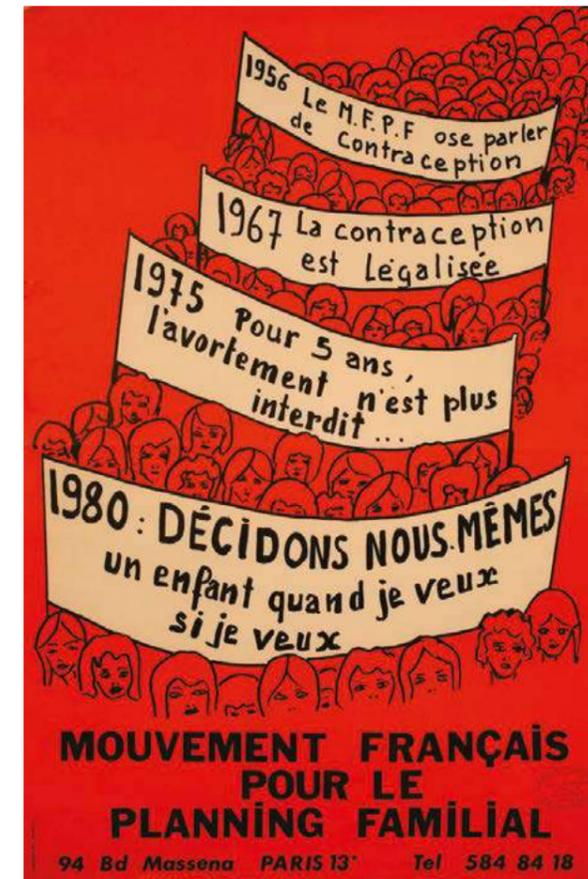


le planning
familial

LE PLANNING EN MOUVEMENT

Qui sommes-nous ?

Mouvement féministe d'éducation populaire, le Planning milite depuis plus de 60 ans pour l'égalité femmes-hommes et la possibilité pour chaque personne de vivre une sexualité épanouie, à l'abri des grossesses non prévues et des infections sexuellement transmissibles. Nous défendons le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, et luttons contre les violences et les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.



“

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »

”

Simone de Beauvoir (1908-1986)

Rédaction :

Alice Ackermann, Caroline Rebhi, Sarah Durocher, Cécile Malfray, Dominique Mauvillain Lydie Porée, Elisabeth Péricard-Devauchelle, Bénédicte Paoli, à partir des textes d'orientations votés lors du Congrès 2019 du Planning Familial

Crédits photos :

Eros Sana et Chrystel Grosso

Conception et réalisation graphique :

Stéphanie Poche

Coordination :

Patricia N'depo

Impression :

Estimprim

LE CONGRÈS DE NIORT

OCTOBRE 2019

Un mouvement pour l'émancipation et la transformation sociale
Féministe, participatif et inclusif!
#OnEstLePlanning

Le Congrès du Planning Familial a lieu tous les 3 ans. C'est un temps de regroupement statutaire important pour sa vie associative. A partir de janvier 2019, l'ensemble du mouvement a mené une réflexion approfondie sur les orientations de l'association pour les trois prochaines années.

Pendant trois jours, les Associations Départementales et les Jeunes Militant·e·s du Planning Familial avec le soutien des Fédérations Régionales ont débattu, discuté puis voté les orientations politiques du mouvement de 2020-2022. Ce plan stratégique a pour ambition de refléter les décisions de l'association et de les décliner au sein d'une vision stratégique.



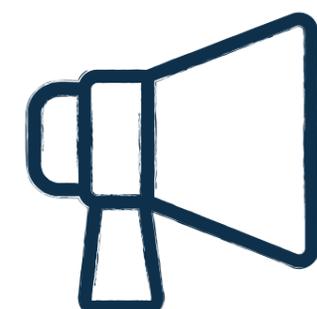
PRORITÉS 2020-2022



RENFORCER
LE MOUVEMENT



ACCÈS AUX
SERVICES DE DSSR



PLAIDOYER DU LOCAL
À L'INTERNATIONAL

SOMMAIRE

Le Planning en mouvement	3
Le Congrès de Niort	4
Priorités 2020-2022	5
1. RENFORCER LE MOUVEMENT	9
1.1 Être le reflet de la société	10
1.1.1 Renforcer la participation active et significative des jeunes au sein du Planning Familial	10
1.1.2 Rendre accessible le Bureau Confédéral à tout·e·s	11
1.2 Une vie associative, bénévole et militante participative et inclusive	11
1.2.1 Un dialogue entre salarié·e·s et CA continu, transparent, démocratique et participatif	12
1.2.2 Le bon fonctionnement des instances de gouvernance confédérales	13
1.2.3 Légitimer le bénévolat comme moyen d'action du Planning	13
1.3 Accompagner et renforcer les AD et les Fédérations Régionales	14
1.3.1 Accompagner les AD dans leur vie associative	14
1.3.2 S'auto-évaluer pour avancer	15
1.3.3 Renforcer les Fédérations Régionales	15
1.3.4 Renforcer le mouvement par des moyens de communication internes	16
1.3.5 Transmettre dans un mouvement en perpétuel renouvellement	16
1.3.6 Développer la formation au sein du mouvement	17
2. GARANTIR L'ACCUEIL INCONDITIONNEL ET L'ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ SEXUELS POUR TOUT·E·S	18
2.1 Accès aux lieux ressources en France (métropolitaine et Outre-Mer)	18
2.1.1 Assurer l'accès aux DSSR dans une approche féministe à travers l'ensemble du territoire français	18
- Focus: Le Planning en milieu rural	18
- Focus: Le Planning en Outre-Mer	19
- Engager une mobilisation massive et offensive du mouvement dans son ensemble sur l'avenir des EVARS ex-EICCF	20
2.1.2 Développer nos actions et moyens d'actions innovants sur les territoires	21
- Un outil phare du Planning: Le NVN: Dispositif d'écoute, d'information et d'orientation	21
- Genre et Santé Sexuelle: un projet innovant pour l'amélioration de l'accès aux DSSR	22
- Le Planning Familial investit les outils numériques	23
2.1.3 Faire mouvement: échange et partage de pratiques entre AD	24

2.2 Être libre de faire ses propres choix sur son corps – sur sa vie affective, relationnelle et sexuelle	25
2.2.1 Pérenniser l'accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs pour tout·e·s	25
2.2.1.1 La meilleure contraception c'est celle que je choisis	25
- DIU et fiabilité	25
- Se former et informer sur l'ensemble des méthodes de contraception existantes	25
- Développer et informer au sujet de la contraception dite masculine ou testiculaire	26
2.2.1.2 Mon corps – Mon choix: l'accès à l'IVG pour tout·e·s	27
- Renforcer l'accueil des femmes dans les centres IVG	27
- Augmenter les délais légaux pour pouvoir avorter en France	27
- Favoriser l'accès à l'IMG sur tout le territoire français	28
2.2.1.3 Sensibiliser, prévenir, se protéger, dépister les IST/VIH	28
- Revendiquer la spécificité des femmes dans l'épidémie du VIH	28
- Développer les stratégies de prévention diversifiées au sein du Planning	30
- Des pistes d'action à engager	30
2.2.2 Démédicaliser pour un accès facilité aux services de santé sexuelle pour tout·e·s	30
2.2.3 Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	31
- Une question sociétale et d'éducation avant tout	31
- Prévenir des violences	31
- Protéger les victimes	31
- Punir les auteur·e·s	31
- Former les professionnel·le·s	32
- Lutter et dénoncer les violences gynécologiques	32
- Accompagner les auteur·e·s de violences	33
- Lutter contre les violences faites aux enfants	33
- Développer des formations ciblées pour les futur·e·s professionnel·le·s des secteurs de la police et de la justice	34
2.2.4 L'éducation à la sexualité pour tout·e·s – tout au long de la vie	35
- La prise en compte de la pornographie dans nos interventions	36
- Point de vigilance concernant le service sanitaire	36
2.3 Développer et adapter des pratiques aux besoins de publics spécifiques	37
2.3.1 Accompagner les personnes souffrant d'endométriose	37
2.3.2 Agir contre la précarité menstruelle	37
2.3.3 Accompagner et agir avec les personnes en situation de handicap	37
2.3.4 Accompagner et agir avec les personnes en situation de migration notamment les Mineur·e·s Non-Accompagné·e·s (MNA)	38
2.3.5 Accompagner et agir avec les personnes en situation de prostitution – Travailleuses du sexe	39
2.3.6 Accompagner et agir avec les personnes vieillissantes	40

2.3.7 Agir avec les personnes LGBTQI+	41
- Intégration de la biphobie dans les statuts	41
- Le Planning allié des personnes trans	41
- Défense des droits des personnes intersexes	42
- Mutualisation, partage et développement des pratiques d'accueil et d'accompagnement des personnes LGBTQI+	42

3. LE PLAIDOYER DU LOCAL À L'INTERNATIONAL 44

3.1 Le Planning Familial: un mouvement politique 44

3.1.1 Le Planning et les féministes	45
3.1.2 Le Planning laïc et ouvert à tout·e·s	45
3.1.3 Le Planning écoféministe	45
3.1.4 PMA pour tout·e·s	45

3.2 Le Planning Familial: un acteur de changement social et d'émancipation 47

3.2.1 La Sécurité Sociale comme outil d'égalité sociale	47
3.2.2 Le salaire à vie: outil d'égalité et de justice sociale	47
3.2.3 Soutien aux mouvements sociaux	48
3.2.4 Soutien aux personnes en situation de migration	49

3.3 Le Planning Familial: acteur et solidaire d'une transformation sociale par delà les frontières 50

3.3.1 Lutter contre les mouvements antichoix à toutes les échelles	50
3.3.2 Le Planning à l'international	50

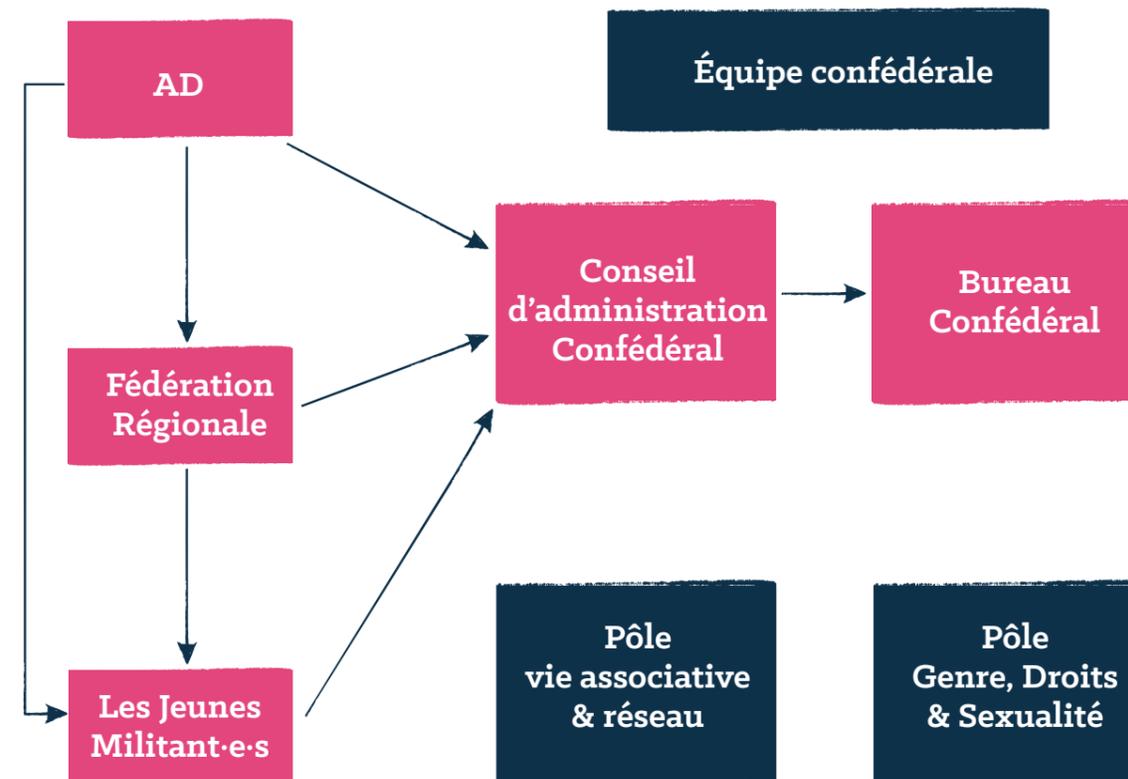
1. RENFORCER LE MOUVEMENT

Le Planning Familial est une association féministe qui agit au niveau local, départemental, régional et international. Le mouvement regroupe 70 Associations Départementales (AD) sur le territoire métropolitain et en Outre-Mer.

Suite à la récente fusion des régions, de nouvelles Fédérations Régionales se sont créées et/ou ont fusionné pour regrouper les AD de la même région.

En tant que confédération nationale, les AD et Fédérations Régionales se réunissent en Conseil d'Administration Confédéral au minimum trois fois par an.

Celui-ci élit tous les trois ans un Bureau Confédéral à qui il délègue le rôle d'employeur. Il est responsable de la mise en application des décisions du CA Confédéral.



1.1 ÊTRE LE REFLET DE LA SOCIÉTÉ

En tant que mouvement d'éducation populaire, le Planning Familial revendique son souhait que ses militant·e·s, ses représentant·e·s comme les membres de ses instances de gouvernance reflète la société dans sa diversité.

Depuis plusieurs années, à travers ses écrits (cf Congrès de 2016) et ses rencontres (Université populaire 2018), le Planning s'est positionné pour la participation, l'inclusion et la représentation des publics en son sein et à tous les niveaux.

1.1.1 Renforcer la participation active et significative des jeunes au sein du Planning Familial

En tant qu'association d'éducation populaire, il est dans nos valeurs de ne pas faire « à la place » des jeunes, mais de leur donner l'opportunité de devenir acteur·rice·s de leur vie affective et sexuelle et de les intégrer aux orientations du mouvement.



➤ OBJECTIFS :

- Augmentation du nombre de jeunes militant·e·s au sein des AD et des Fédérations Régionales
- 20% de jeunes de moins de 25 ans au sein des instances de gouvernance confédérales
- Renforcement du groupe Les Jeunes Militant·e·s du Planning Familial

1.1.2 Rendre accessible le Bureau Confédéral à tout·e·s

L'engagement bénévole a un coût. Il ne doit pas précariser nos élu·e·s.

La composition du Bureau Confédéral est le reflet des instances de gouvernances locales du Planning, composées de personnes ayant des situations professionnelles et personnelles diverses. C'est un gage de richesse et de représentativité du mouvement, qu'il convient de conserver.

Mais l'implication dans le Bureau Confédéral est exigeante et il semble nécessaire de réfléchir au statut des membres de cette instance et aux conditions pour faciliter l'implication des personnes.

En effet, cet engagement associatif peut représenter un coût financier, qui doit pouvoir être compensé par l'association, pour ne pas freiner les candidatures.

Le Planning s'engage à développer un plan d'action sur le statut et la place des membres du Bureau Confédéral.



1.2 UNE VIE ASSOCIATIVE, BÉNÉVOLE ET MILITANTE PARTICIPATIVE ET INCLUSIVE

Chaque AD a une autonomie et possède son propre système de gouvernance. Le plus généralement, il s'agit d'un Conseil d'administration (CA) local, et un Bureau qui comprend les fonctions de présidence, trésorerie et secrétariat. Certaines AD sont en autogestion et fonctionnent de manière collégiale, c'est-à-dire que l'ensemble des membres d'une AD, bénévoles et salarié·e·s, peuvent prendre part aux prises de décisions.

Une AD peut être constituée de plusieurs antennes situées dans des villes différentes. Ces « groupes locaux » sont autonomes tout en se référant aux stratégies portées par le mouvement et l'AD à laquelle ils sont administrativement rattachés.

Le renforcement de la gouvernance locale a été identifié par le mouvement comme un besoin central. En effet, une bonne gouvernance est essentielle pour un fonctionnement durable d'une AD.

1.2.1 Un dialogue entre salarié·e-s et CA continu, transparent, démocratique et participatif

Le Planning Familial s'inscrit dans une démarche militante d'égalité entre tout·e-s et d'émancipation. Cette position questionne la posture de l'employeur pouvant être ressentie comme verticale. De nombreuses AD proposent des modes de gouvernance s'inscrivant dans une démarche collégiale. Le mouvement se professionnalisant c'est-à-dire recourant de façon majoritaire au salariat, fait face à défis en termes de fonctionnement salarié·e-s/CA.

Les pistes pour élaborer un socle commun, en l'état actuel du mouvement, sont les suivantes et se pensent à court, moyen et long termes :

- Pratiquer dans chaque association une moyenne des salaires minimum au-delà du seuil moyen du salaire associatif
- Garantir le temps de travail choisi : proposer des postes sur des temps de travail choisis qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel
- Garantir une évolution minimum des salaires alignée sur le coût de la vie
- S'inscrire dans une démarche démocratique et de transparence dans un dialogue constant entre les salarié·e-s et les conseils d'administration.
- Le Planning s'engage à accompagner les AD dans le choix et la mise en oeuvre de textes réglementaires de droit du travail (convention collective ou accords d'entreprises).



28%

DES AD ET DES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES FONCTIONNENT UNIQUEMENT AVEC DES BÉNÉVOLES

72%

DES AD (54) ET DES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES (4) GÈRENT 488 SALARIÉ·E·S DONT 87% DE CDI

72%

DES POSTES SONT À TEMPS PARTIEL, 41% DES POSTES QUI INCLUENT LES PERSONNELS MÉDICAUX PROPOSENT DES CONTRATS DE 24H

67%

DES AD EMPLOYEURS ONT MOINS DE 10 SALARIÉ·E·S ET 33% MOINS DE 2

80%

DES SALARIÉ·E·S SONT EN CONTACT DIRECT AVEC LE PUBLIC

1.2.2 Le bon fonctionnement des instances de gouvernance confédérales

Le Planning Familial fonctionne en Confédération. Cela permet un système démocratique et participatif où les élu·e-s des AD, Fédérations et Jeunes Militant·e-s (JM) font remonter les paroles des publics et des militant·e-s au sein des instances confédérales. **Ce fonctionnement permet au Planning d'ancrer son plaidoyer et ses décisions dans les remontées du terrain et de ne pas être « hors-sol ».**

➤ OBJECTIFS :

- Maintenir un dialogue continu entre les élu·e-s et les différent·e-s acteurs·rices du Planning à l'échelle locale, régionale et nationale
- Faire le bilan du fonctionnement de coprésidence

1.2.3 Légitimer le bénévolat comme moyen d'action du Planning

Le mouvement repose sur l'alliance des forces militantes bénévoles et salariées. Cela permet son bon fonctionnement, sa richesse et sa diversité. La place et le renouvellement des bénévoles, leur intégration au sein de l'association et leur formation représentent un enjeu actuel pour le mouvement, à condition de dépasser un frein, celui de la légitimité.

La légitimité se renforce également dans le lien avec les salarié·e-s et le CA, ouvert à tout·e-s les bénévoles. Le nouveau bénévole, accompagné de cette volonté de décloisonner les espaces, offre la possibilité d'une triangulation dans les échanges pour un meilleur équilibre



des forces en présence, dans le respect de notre lutte contre toute forme de domination.

L'enjeu du bénévolat se fait bien plus pressant en zone rurale. En milieu rural, les entraves à la mobilité - liées notamment à la faible desserte des transports collectifs et à la dépendance au véhicule personnel - complexifient le fonctionnement d'équipe, dans des zones où les trajets sont forcément motorisés et parfois longs, pour se rendre à un groupe de travail ou à une réunion. Le temps bénévole consacré au Planning est de fait très important, et ce également à cause de la difficulté de constituer une équipe étoffée et formée. En résulte un épuisement des « noyaux durs », ce qui peut mener jusqu'à des fermetures d'AD.

La présence du Planning Familial dans les zones rurales est cruciale pour permettre l'accès aux droits et à la santé sexuelle dans une démarche féministe pour tout·e·s. Le mouvement réaffirme sa volonté d'être présent dans les espaces ruraux, de soutenir les AD concernées et de s'en donner les moyens.



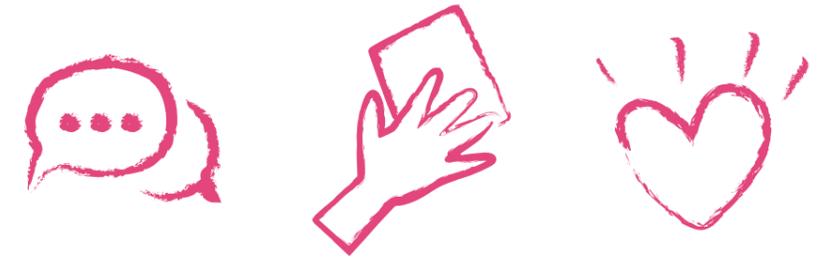
1.3 ACCOMPAGNER ET RENFORCER LES AD ET LES FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

1.3.1 Accompagner les AD dans leur vie associative

A l'image de tout groupe humain, les AD font parfois face à des conflits internes. Le Conseil d'Administration (CA) Confédéral a mis en place des commissions de conflits pour accompagner les AD concernées dans la résolution du conflit.

➤ OBJECTIFS :

- Professionnaliser la commission des conflits
- Travailler avec des personnes extérieures ayant les compétences adaptées à nos besoins (légal, ressources humaines, gestion financière)
- S'engager dans un travail de fond sur la gestion et l'analyse de la commission des conflits et de développer en interne des outils et des espaces pour aborder ces questions



1.3.2 S'auto-évaluer pour avancer

Tous les 5 ans, la Confédération est soumise à un processus d'accréditation qui permet au Planning d'être membre de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF). Ce processus permet de réaliser un bilan, de se situer, et d'améliorer le fonctionnement de l'association, en lien avec les enjeux internationaux des droits et de la santé sexuels et reproductifs. **L'accréditation est vécue par le Planning Familial comme un moment privilégié pour se réinterroger sur le sens de notre association.**

Le fonctionnement en confédération d'Associations Départementales et Fédérations Régionales qu'a choisi le Planning est enrichissant, du fait de la diversité des histoires et des fonctionnements de chaque composante. Cette richesse ne doit pas nous affaiblir. **Adapter un processus d'accréditation des associations locales au sein du mouvement permettrait de transformer cette richesse en force.** Ce sera une étape de la démarche "Faire mouvement" qui anime notre mouvement depuis les années 2010.

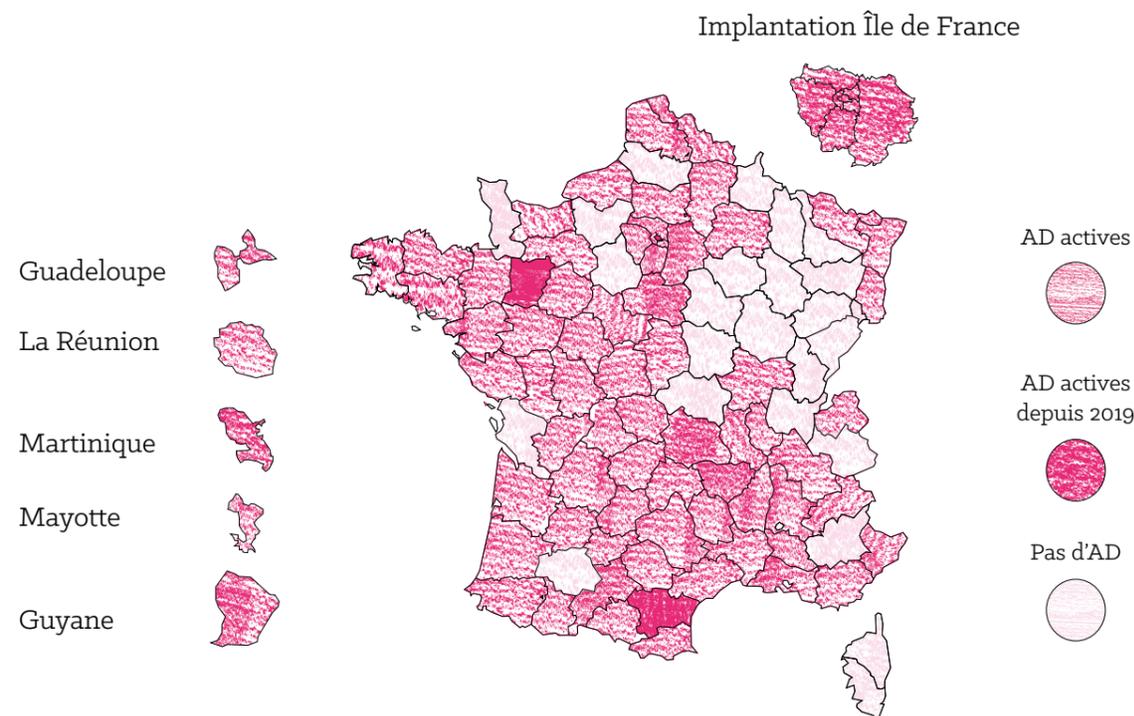
Le Planning Familial travaille à un système d'auto-évaluation pour :

- Soutenir les Associations Départementales
- Mettre en place un système de solidarité entre les différent·e·s acteurs·rices
- Renforcer la transparence au sein du mouvement

1.3.3 Renforcer les Fédérations Régionales

Le Planning Familial s'engage à élaborer des propositions visant une **meilleure intégration des Fédérations dans la gouvernance et dans l'action politique du Planning**, en cohérence avec les réalités opérationnelles et de prise de décisions sur les territoires. Ce travail intégrera une réflexion sur le risque éventuel à la mise en place d'un système pyramidal.

LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES EN 2019



1.3.4 Renforcer le mouvement par des moyens de communication internes

Les AD, Fédérations, JM et la Confédération s'engagent à :

- Communiquer sur les réseaux sociaux en respect des orientations du Plan Stratégique
- Débattre en interne sur des outils numériques sécurisés
- Poursuivre une réflexion sur ses habitudes et pratiques numériques

1.3.5 Transmettre dans un mouvement en perpétuel renouvellement

Le Planning fait le constat d'un mouvement en renouvellement nécessitant un accompagnement de la relève, avec des Associations Départementales en difficultés par manque de relève particulièrement dans les instances de gouvernance. Nous faisons aussi le constat des jeunes et des militant·e·s et des nouveaux·velles qui expriment les freins rencontrés dans les ADs pour y militer et s'investir. **Il s'agit donc d'interroger les possibles que nous pourrions développer pour construire ensemble toutes générations, statuts, mandats confondus et de façon respectueuse une culture associative partagée qui permette un rajeunissement et un renouvellement du mouvement.**

Parce que c'est une nécessité, **le Planning doit s'engager à poursuivre le travail vers l'objectif de construire une culture associative partagée qui facilite la transmission des Associations Départementales et de leur gouvernance aux jeunes et aux nouveaux·elles militant·es.** Pour que cet objectif s'inscrive dans la durée, il s'agit de définir et de construire un cadre national sur la transmission et d'entreprendre une démarche de sensibilisation du mouvement. Par ailleurs, afin de se projeter et de se renforcer, à l'heure où de nouvelles·eaux militant·e·s

le rejoignent, notre mouvement a besoin de mieux connaître son histoire. **Cela ne se fera pas sans une action volontaire de préservation de ses archives, notamment celles des Associations Départementales et Fédérations Régionales.**

1.3.6 Développer la formation au sein du mouvement

LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La formation constitue un outil de transformation sociale et un moyen de développer et renforcer notre réseau. L'éducation par tout·e·s, tout au long de la vie, est un enjeu démocratique à part entière pour lutter contre l'idéologie dominante et décrypter les mécanismes par lesquels la domination s'exerce. L'éducation populaire qui la prône s'inscrit dans une dynamique sociale qui cherche à assurer, au-delà d'un engagement citoyen, l'épanouissement des personnes tant sur le plan individuel que sur le plan collectif.

Elle se fonde sur le principe que chacun·e - quel que soit son âge et son niveau de formation - peut être un acteur·trice de ses propres apprentissages par-delà l'obtention d'un diplôme. **La formation tout au long de la vie permet aux militant·e·s de se consolider elles-mêmes et de développer leurs pratiques, d'intégrer et de mobiliser de nouveaux·velles bénévoles, et aussi de développer la formation professionnelle pour diffuser les savoirs-faire du Planning auprès de professionnel·le·s relais.**



2. GARANTIR L'ACCUEIL INCONDITIONNEL ET L'ACCÈS AUX DROITS ET À LA SANTÉ SEXUELS POUR TOUT·E·S

2.1 ACCÈS AUX LIEUX RESSOURCES EN FRANCE (MÉTROPOLITAINE ET OUTRE-MER)

2.1.1 Assurer l'accès aux DSSR dans une approche féministe à travers l'ensemble du territoire français

Le Planning Familial a pour mission d'assurer l'accès aux services de droits et de santé sexuels pour tout·e·s et sur l'ensemble du territoire français. Nous sommes présent·e·s à travers des EVARS (anciennement EICCF) et des CPEF en milieu urbain et rural, en métropole comme en Outre-Mer.

FOCUS: LE PLANNING EN MILIEU RURAL:

En milieu rural, les entraves à la mobilité, liées notamment à la faible desserte des transports collectifs, la dépendance au véhicule personnel et l'éloignement des services constituent souvent un frein dans l'accès remboursé, gratuit, anonyme aux soins et à la santé, dont l'accès à l'avortement, pour une partie de la population. Les personnes que nous rencontrons sont plus ou moins bien informées.

Le Planning exige que soit appliquée l'égalité entre les citoyen·ne·s des villes et des campagnes.

FOCUS: LE PLANNING EN OUTRE-MER:

Pour répondre aux difficultés spécifiques rencontrées par les régions et départements d'Outre-mer, le Planning a choisi - depuis 10 ans - d'avoir une stratégie ciblée pour développer des associations dans les DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion). Il a - pour cela - mobilisé le soutien du Ministère des Outre-Mer et développé un programme national spécifique permettant d'analyser les freins existants, de lutter contre l'isolement et de développer les échanges entre les associations.

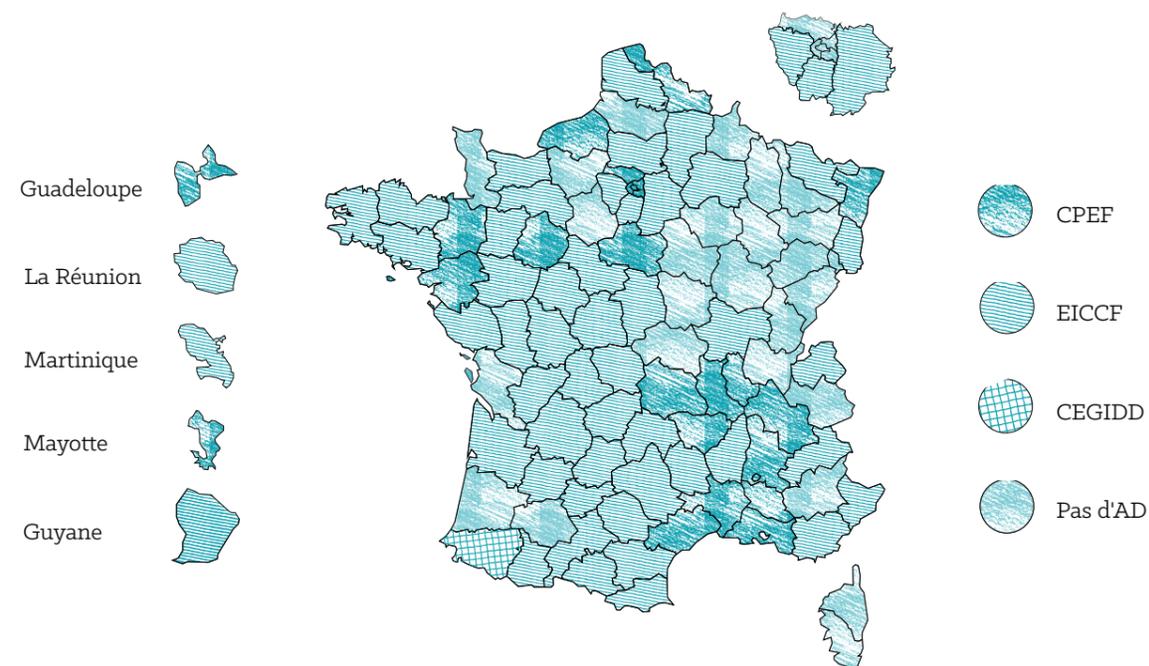
Ce programme vise à :

- Soutenir la vie associative (accompagnement des associations autour de la thématique du bénévolat, des adhésions et de la gestion budgétaire)
- Renforcer les capacités des professionnel·le·s pour améliorer la santé sexuelle avec la mise en place des plateformes régionales inscrites dans le Numéro Vert National (Antilles actuellement, La Réunion et Mayotte en projet) prenant en compte la question de la langue (accès des publics allophones) et/ou le des formations de professionnel·le·s (EAV- CCF)
- Mener des campagnes sur les droits sexuels en particulier en direction des jeunes et avec les jeunes. Cette action étant complétée par le soutien à la parentalité pour accompagner les parents dans leurs missions éducatives
- Renforcer la lutte contre les violences et le développement de programmes de prévention des violences dès l'école primaire

Le Planning Familial - dans son expression nationale (communiqués de presse, déclarations, etc.) - doit porter les besoins de ces territoires en s'appuyant sur les données recueillies via le Recueil de données du Planning Familial (RDPF).



ENGAGER UNE MOBILISATION MASSIVE ET OFFENSIVE DU MOUVEMENT DANS SON ENSEMBLE SUR L'AVENIR DES EVARS EX-EICCF



Le Planning Familial, association féministe et d'éducation populaire, est actif dans 71 départements. Au quotidien nous accueillons, écoutons, informons sur les sujets liés à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Ces actions d'intérêt général sont rendues possibles par un financement de l'Etat, dans le cadre de notre agrément « Espace Vie Affective Relationnelle et Sexuelle ».

Le statut EVARS et les financements qui y sont liés permettent à de nombreuses AD de faire vivre les actions du Planning sur tout le territoire. **La re-répartition de l'enveloppe nationale en fonction de critères, vient fragiliser grandement les EVARS** des territoires soi-disant « surdotés » alors qu'il est évident que même sur ces territoires nous ne parvenons pas à répondre à tous les besoins d'écoute, d'information, d'actions collectives. Cela signifie que des associations locales doivent mettre fin à des actions d'écoute, d'information, d'accompagnement.

- Dans le Rhône, ce sont plus de 1000 personnes dont une majorité de jeunes, qui ne seront pas rencontrés en 2020 lors d'une séance collective.
- Dans le Puy-de-Dôme, le Planning Familial n'assure plus les entretiens individuels qu'il proposait dans le cadre de la permanence d'accès aux soins et à la santé. Ces entretiens concernaient dans 90% des femmes victimes de violences conjugales.
- Dans la Drôme, le Planning Familial a été obligé de réduire son programme de développement des compétences psychosociales des enfants de 7 séances par groupe, le socle de base, à 1 séance par groupe.

Nous réaffirmons notre détermination à voir changer cette politique publique nationale. Nous demandons à ce que l'enveloppe nationale qui permet d'animer des séances d'éducation à la vie affective et sexuelle et d'organiser l'écoute et l'information des personnes en demande de contraception ou d'avortement ou encore des personnes victimes de violences sexistes ou LGBTphobes, soit au minimum doublée pour l'année 2020 et les années suivantes. Cela ne représente que 0.07 % du budget de l'Etat en 2019.

Le Planning s'engage dans une mobilisation massive et offensive pour défendre et augmenter les crédits des EVARS.

2.1.2 Développer nos actions et moyens d'actions innovants sur les territoires

UN OUTIL PHARE DU PLANNING : LE NVN, DISPOSITIF D'ÉCOUTE, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION



Développé par le Planning pour tous publics de Métropole et des Antilles, le Numéro Vert National « Sexualités – IVG – Contraception » s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de santé, de promotion et de prévention en santé. Il favorise par le retour des observations sur l'expérience qu'ont les personnes (tant des écoutant·e·s que des appelant·e·s) du système de santé (offre, besoins, accès, accueil, choix...) la participation des usager·e·s au processus démocratique en santé. Ouvert depuis septembre 2015 il répond à un nombre toujours croissant de demandes et il a largement dépassé les objectifs de 25 000 appels annuels fixés à son ouverture. **Ce dispositif permet de répondre aux besoins concrets des personnes en facilitant leur parcours d'accès aux DSSR, en renforçant leur légitimité à exercer leurs droits en recueillant et en analysant leur expérience pour renforcer le rôle d'observatoire du Planning** (remontée des dysfonctionnements, expression de nouveaux besoins, évaluation de la pertinence des réponses proposées). **Le NVN est aussi un outil de lutte contre la désinformation pour entraver l'accès à l'avortement. De plus, les informations sont données de manière à ce que les femmes soient en position de choisir librement et en connaissance de cause ce qui leur convient le mieux.**

Les données récoltées servent aussi à faire remonter des difficultés exprimées par les appelant·e·s concernant :

- Des dysfonctionnements ou le non-respect de la loi sur l'IVG et la contraception
- Un accueil IVG culpabilisant et/ou jugeant
- Une désinformation par un·e professionnel·le ou un·e personne anti-IVG
- Une situation de violences conjugales ou familiales
- Une situation de dépassement des délais légaux français pour la réalisation d'une IVG entraînant un avortement à l'étranger

L'annuaire est également un bon outil pour mesurer l'accessibilité, la proximité des structures et leur répartition sur le territoire français. **Toutes ces données permettent d'analyser les évolutions des besoins des personnes mais également de mesurer les améliorations à apporter dans leur prise en charge** (besoin de formation des écoutant·e·s du numéro vert, prise en compte des difficultés de prise en charge dans le parcours de santé...).

Le Planning Familial s'engage à la poursuite de l'utilisation et la promotion du Numéro Vert National « Sexualité – IVG – Contraception » 0800 08 11 11.

GENRE ET SANTÉ SEXUELLE : UN PROJET INNOVANT POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX DSSR

Le programme Genre et Santé Sexuelle (GSS) repose sur deux principes :

- D'une part comprendre l'évolution des besoins des publics, comment se posent les questions aujourd'hui, comment cela questionne la façon dont nous agissons
- D'autre part savoir comment nous portons les revendications en tant que mouvement de transformation sociale et quelles sont les approches qui répondent le mieux à nos objectifs politiques

L'approche d'éducation populaire du Planning est centrale et nous oblige à réfléchir à la dimension éducative de nos pratiques. **Parce que nous sommes convaincu·e·s que la société changera en rendant acteur·rices les publics rencontrés, le programme a particulièrement travaillé la question de la participation des publics et le rôle des personnes ressources.**

De plus, les réflexions du programme GSS posent aujourd'hui au mouvement deux questions importantes : celle de la mixité sociale de notre mouvement et celle du renouveau du militantisme. **Les formations de personnes ressources peuvent-elles contribuer à changer la frontière entre « elles » et « nous » ?**

Une des conclusions des analyses du programme GSS est que la pratique militante, qu'elle soit bénévole ou salariée, qu'elle passe par des accueils individuels ou par l'animation de groupes de parole et de formation, **est une source précieuse de production de connaissances sur l'état de la citoyenneté sociale, civile, et civique (l'état des droits et de leur effectivité).**

Tout l'enjeu pour le mouvement est de maintenir et renforcer les conditions de cette réflexion continue, pour pouvoir, sur cette base, projeter et positionner les actions du Planning en fonction des objectifs politiques du mouvement en lien avec l'approche globale de la santé sexuelle.

Dans cet objectif, les référentes GSS jouent un rôle essentiel : elles sont de réelles "ressources" concernant les actions de terrains des Associations Départementales, mais également des interlocutrices face aux différents dysfonctionnements associatifs observés dans notre réseau.

Elles sont parfois la "passerelle" entre les différents échelons de notre mouvement, en partant des actions de terrain.

L'expérience accumulée au Planning via le programme GSS fournit une matière riche pour répondre aux questions de structuration et de renforcement de l'ensemble du mouvement. Elles sont en partie formalisées dans les documents de référence du programme, mais **elles doivent être mieux partagées car elles concernent de fait l'ensemble de nos actions et réflexions. Ces partages pourront se faire notamment lors de réflexions menées en inter-programmes et en inter-pôles.**

Le Planning Familial s'engage à la poursuite du programme Genre et Santé Sexuelle.



LE PLANNING FAMILIAL INVESTIT LES OUTILS NUMÉRIQUES:

Aujourd'hui, un individu qui cherche une information se connecte sur internet. Le Planning vient de rénover son site et est présent sur Facebook, Instagram, Twitter et Youtube. L'application Pill'Oops accompagne nos usagères dans leur prise de contraceptifs.



Cependant, un espace n'est pas assez exploré : celui de l'éducation à la sexualité en ligne. Or le Planning est reconnu par le public comme une source fiable. Il convient donc d'exploiter cette opportunité pour la démocratisation du savoir en matière d'éducation à la sexualité. Des vidéos diffusées sur YouTube, donnent également une grande visibilité sur le net.

En d'autres termes, le Planning doit se doter d'une stratégie numérique en matière d'éducation sexualisée au niveau national, pouvant être utilisée et relayée par les AD. Elle pourrait se mener en binôme jeune / moins jeune dans les AD. **A l'heure des fake news, cet objectif est prioritaire pour une sexualité épanouie.**

Le Planning doit poursuivre son travail d'investigation des réseaux sociaux. De plus, être présent-e-s sur les réseaux sociaux nécessite aussi d'intégrer dans les AD plusieurs personnes pour modérer les contenus et/ou réponses sur les pages, car c'est un travail chronophage. Il demande aussi à ce que les messages politiques de l'AD soient clairs et assumés, car les réponses fusent très rapidement et en grand nombre.

2.1.3 Faire mouvement : échange et partage de pratiques entre AD

Dans le cadre de la dynamique générée par les nouveaux centres de santé sexuelle, il semble intéressant de pouvoir partager les pratiques et les stratégies d'accueil entre associations départementales, afin de développer une offre diversifiée en matière de santé sexuelle notamment en mettant l'accent sur l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences et sur la pratique des avortements.

En effet, si davantage de mutualisation des pratiques étaient rendue possibles, la promotion de certaines pratiques pourrait permettre à des AD de renforcer leur place comme actrices en santé sexuelle et donc d'être plus solides.

Le Planning s'engage à développer les espaces et opportunités d'échanges de pratiques entre les AD.

2.2 ÊTRE LIBRE DE FAIRE SES PROPRES CHOIX SUR SON CORPS – SUR SA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

Le Planning Familial est un acteur fondamental dans l'accès aux droits et à la santé sexuels en France. Dans une approche mêlant éducation populaire et féminisme, nous développons des pratiques pour défendre et pérenniser l'accès à ces droits humains fondamentaux tout en nous adaptant à l'évolution des besoins de la société et des publics.

2.2.1 Pérenniser l'accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs pour tout-e-s

2.2.1.1 La meilleure contraception c'est celle que je choisis

DIU ET FIABILITÉ

La loi Neuwirth de 1967, en légalisant l'accès à la contraception et en permettant sa diffusion, a conduit à une large médicalisation de la contraception dans les années 1970. La contraception traditionnelle de couple, basée sur le retrait et l'usage du préservatif - et donc liée à l'acte sexuel - a ainsi évolué vers une contraception médicale prise en charge par les femmes en dehors de l'acte sexuel lui-même.

Le recours aux contraceptifs, en sortant de l'illégalité, est alors devenu une norme. Et malgré la diversification des méthodes hormonales depuis les années 1990 (patch, anneau et implant), la norme contraceptive française reste marquée par le recours au préservatif en début de vie sexuelle, puis à la pilule lors de l'entrée dans une relation stable, et enfin à un dispositif intra-utérin (DIU) une fois atteint le nombre d'enfants souhaités. **Toutefois, le nombre de femmes nullipares qui utilisent le DIU au cuivre (dit « stérilet » au cuivre) comme moyen de contraception est en constante augmentation. Alors que ce moyen est jugé fiable (indice d'efficacité théorique: de 99% à 99,4%; indice d'efficacité pratique: 99,2%), sur le terrain, sont constatées plus de grossesses que ne laissent penser ces chiffres.**

Le Planning s'engage à développer cette réflexion pour permettre une utilisation éclairée de cette méthode de contraception.

SE FORMER ET INFORMER SUR L'ENSEMBLE DES MÉTHODES DE CONTRACEPTION EXISTANTES DONT LES MÉTHODES DITES NATURELLES

L'accès à la contraception, puis à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), a permis aux femmes d'affirmer leur droit à disposer de leur corps et à s'émanciper d'un destin réduit à la seule fonction reproductive. Mais aucun moyen de contraception n'est fiable à 100%. Il est donc important de remettre la question du choix et de son accompagnement au cœur du débat : comment permettre à une personne de mesurer les bénéfices et les risques d'une contraception selon sa situation actuelle, ses préférences et ses contraintes ? Dans cette optique, il est incontournable de former les personnes qui prescrivent la contraception sur toutes les méthodes existantes, dont celles dites « naturelles », afin de pouvoir informer et conseiller en fonction des avantages et des limites de chaque moyen contraceptif.

DÉVELOPPER ET INFORMER AU SUJET DE LA CONTRACEPTION DITE MASCULINE OU TESTICULAIRE

Par ailleurs, la contraception n'est pas qu'une affaire de femmes cis et les hommes cis doivent prendre leurs responsabilités, c'est pourquoi **le Planning s'est de plus en plus impliqué dans le développement de l'information sur la contraception dite masculine ou testiculaire**. Des moyens de contraception destinés aux hommes, aux personnes qui produisent des spermatozoïdes (qui ne sont pas toutes des hommes), existent (préservatif, slips « chauffants », remonte-couilles, injections d'hormones, vasectomie) et de nouveaux, tel l'anneau, sont créés au fur et à mesure du développement des besoins et des recherches.

Désormais, les questions semblent moins être celle des moyens à disposition (même si la recherche en nouveaux moyens est à soutenir car elle augmente le choix), que :

- Celle de l'information - tant au sein du mouvement, qu'auprès du grand public - sur le fait que des moyens existent
 - Celle de l'accès, par la multiplication des lieux de prescription.
- A ce jour, très peu de CPEF en général et très peu de CPEF du Planning en particulier, accompagnent les hommes / les personnes produisant des spermatozoïdes qui font le choix de la contraception thermique ou de la contraception hormonale.



Le Planning s'engage à :

- Poursuivre la diffusion d'informations fiables et vérifiées pour conseiller en fonction des avantages et des limites de chaque moyen contraceptif, afin de permettre le libre choix de chacun-e
- Veiller à ce que les femmes et les hommes, cis et trans, aient accès à une gamme de méthodes contraceptives la plus large possible, quelles que soient leurs ressources financières. Il s'agit d'un travail de plaidoyer sur l'ensemble des moyens de contraception, adaptés aux personnes quel que soit le type de gamètes que leur corps produit
- Au sein du mouvement, intégrer la contraception dite masculine et celle dite naturelle dans les modules de formation CCF et dans les séances d'éducation à la sexualité
- Soutenir l'évolution des pratiques professionnelles, notamment dans le domaine des contraceptions dite naturelles et dite masculines, est un des enjeux pour pouvoir accompagner le choix des personnes et faire entendre leurs voix
- Appuyer la réalisation d'une nouvelle étude prenant en compte le fait qu'en France, de plus en plus de femmes nullipares de moins de 30 ans utilisent le DIU au cuivre et qu'elles étaient moins nombreuses lorsque les dernières études ont été faites (1979, 1987)
- Développer l'accès à la contraception dite masculine, à commencer dans les CPEF du mouvement mais aussi via les autres professionnel-le-s de santé, afin de répondre aux besoins des personnes. Cela passe par la réalisation d'une cartographie et la formation de ces professionnel-le-s
- Poursuivre et renforcer les actions de démocratisation et de destigmatisation de la contraception à visée définitive (féminine et masculine), dans le respect de la loi de 2001 qui les autorise
- Poursuivre le développement d'un discours du Planning, par exemple dans les séances d'éducation à la sexualité, sur une sexualité orientée vers le plaisir, le désir, le consentement et repenser ses pratiques sexuelles en dehors des normes et des injonctions sociales, à la faveur d'échanges sur la contraception. Il y a aussi là un levier fondamental pour interroger les normes de genre, les prises de rôles qui en découlent et les enjeux de pouvoir résidant dans le contrôle de la fécondité

2.2.1.2 Mon corps – Mon choix : l'accès à l'IVG pour tout-e-s

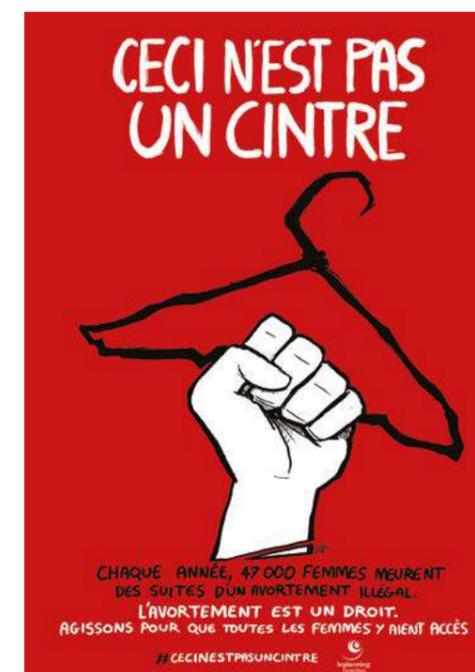
RENFORCER L'ACCUEIL DES FEMMES DANS LES CENTRES IVG

Le Planning continuera d'agir pour améliorer l'accueil des femmes dans les centres IVG, ce qui signifie :

- Être solidaire avec la lutte des professionnel-le-s de santé contre le démantèlement et/ou la suppression des centres de santé, en informant les instances responsables des dysfonctionnements constatés (Agences Régionales de Santé, ministère, etc.)
- Poursuivre l'objectif de faire supprimer la clause de conscience spécifique pour les médecins
- Soutenir le développement de la pratique de l'IVG dans les CIVG, les centres de santé, les centres de planification, par les médecins et les sages-femmes (choix de la méthode, écoute et respect des personnes, respect de l'anonymat pour les mineures et de la confidentialité pour les majeures...) et la recherche dans ce domaine

AUGMENTER LES DÉLAIS LÉGAUX POUR POUVOIR AVORTER EN FRANCE

Depuis 1974, la loi sur l'avortement impose un délai au-delà duquel les femmes ne peuvent plus mettre fin à leur grossesse en France. De 10 semaines de grossesse fixée par la loi Veil, ce délai est passé à 12 semaines en 2001. **Au-delà, les femmes qui en ont les moyens peuvent toujours aller avorter dans un pays voisin, au Pays-Bas, en Espagne ou en Angleterre, pour des coûts très élevés. Les autres, parce qu'elles n'ont pas assez d'argent ou pas de papier, sont condamnées à poursuivre leur grossesse. Certaines feront ce qu'elles peuvent pour y mettre un terme, au risque de leur santé, dans un silence assourdissant.**



Une telle législation met les femmes sous tutelle, décidant à leur place ce qu'elles doivent faire de leur corps une fois le délai légal dépassé. Elle continue de faire peser sur l'avortement l'ombre de la clandestinité, de la honte et du jugement moral.

Si la loi sur l'avortement a été une avancée il y a plus de quarante ans, ses limitations aujourd'hui ne sont plus acceptables. **Aucune femme ne doit se trouver en situation de se voir imposer une grossesse. Toutes les femmes - notamment les femmes migrantes en séjour légal ou illégal - doivent pouvoir avorter à tout moment, quels que soient leurs motifs et bénéficier d'une réelle prise en charge à 100% par la protection sociale universelle ou l'Aide Médicale de l'Etat.** Les femmes ne doivent plus être soumises à l'autorisation d'un système qui demeure patriarcal, et continue de les considérer comme des personnes non fondées à faire leurs propres choix.

Lors du Congrès de 2016, le Planning a affirmé revendiquer la dépénalisation totale de l'avortement. Dans cette dynamique, le Planning s'est engagé à obtenir - dans un 1^{er} temps - en France une équité de droit avec les pays les plus progressistes : soit 24 semaines d'aménorrhée. **Le Planning doit être davantage pro-actif sur cette question.**

FAVORISER L'ACCÈS À L'IMG SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Aujourd'hui avec les moyens dont dispose la France, il est peut-être possible d'apporter une forme de réponse à la situation des femmes qui n'ont pas accès à l'IVG en articulant cadre IVG et cadre IMG. **Pour qu'il n'y ait plus de rupture dans le parcours d'une femme en demande d'avortement, il faut un élargissement du cadre et des conditions d'accès à l'IMG** pour motif de santé de la femme qui s'appuie sur la définition de la santé de l'OMS et ne soit plus réduite aux seules pathologies organiques.

Le Planning Familial se positionne pour élargir l'accès à l'Intervention Médicale de Grossesse (IMG) pour toutes raisons.

2.2.1.3 Sensibiliser, prévenir, se protéger, dépister les IST/VIH

REVENDIQUER LA SPÉCIFICITÉ DES FEMMES DANS L'ÉPIDÉMIE DU VIH

Pour le Planning, l'égalité des droits et de statut social est un élément central dans l'accès à l'information et aux soins. Elle doit être au centre des politiques publiques de santé et déclinée dans la pratique d'une prévention diversifiée : agir sur les comportements (préservatifs), les traitements antiviraux, les stratégies médicales et de dépistages et les droits sociaux.

Depuis 2016, le Planning s'engage à :

- Apporter les informations sur l'épidémie : Maintenir un bon niveau d'information sur l'épidémie, afin d'inscrire ce risque et celui des autres IST, dans le parcours de santé et de vie sexuelle et faire de la question du SIDA une thématique toujours actuelle, pour lutter contre les discriminations envers les personnes séropositives causées par l'ignorance et la peur
- Prendre en compte la spécificité des femmes dans l'épidémie : Sensibiliser et prendre en compte dans nos accueils l'exposition particulière des femmes au VIH dans les contextes de précarité et de violences (en particulier pour les femmes migrantes), lutter contre l'invisibilité des femmes séropositives qui renforce l'idée que les femmes ne sont pas concernées par le VIH (campagne #NousExistons en décembre 2016), rendre visible le Planning comme lieu d'accueil pour les femmes séropositives (groupes de paroles) et développer le partenariat avec les associations concernées

- **Développer les pratiques de dépistage :** Offrir un lieu de dépistage en CPEF et EICCF, en synergie avec les CeGIDD, pour participer à une égalité d'accès sur tous les territoires, renforcer la proposition de dépistage dans nos accueils (4 fois plus de test positif chez les femmes en demande d'IVG, les violences sont un facteur d'exposition au risque VIH), demander un agrément national pour être organisme de formation «TROD» pour notre réseau et impulser des formations internes et la mise en oeuvre du dépistage
- **Développer un plaidoyer politique pour le développement et le financement de nos actions d'information et de dépistage envers nos publics** (les femmes, les jeunes...), la promotion de l'approche globale du Planning dans les différentes instances nationales ou régionales (dont les COREVIH), la prise en compte d'une approche genrée au niveau national comme international dans la prévention, la recherche thérapeutique et la prise en charge médicale



DÉVELOPPER LES STRATÉGIES DE PRÉVENTION DIVERSIFIÉES AU SEIN DU PLANNING

L'accès à la prévention est complexe pour un certain public en situation de précarité. Il existe une palette d'outils pour accompagner la personne dans une réduction des risques, adaptée à son contexte de vie et à sa situation, qui peuvent être évolutifs :

- Les Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD)
- Pour le VIH, la Prophylaxie pré-exposition (PrEP)
- Le Traitement comme prévention ou TasP,
- Le Traitement Post-Exposition (TPE)

DES PISTES D'ACTION À ENGAGER

L'ensemble de ces constats doit inciter les acteur-trice-s du Planning à accentuer les actions de prévention et de dépistage et à développer des stratégies d'« aller-vers » les populations en situation de précarité et/ou migrantes (renforcer la formation des équipes bénévoles et salarié-e-s du Planning (confédération, région, COREVIH...)).

Pour répondre aux différents objectifs, un travail devrait être engagé autour des 5 axes de la charte d'Ottawa :

- Acquérir des aptitudes individuelles : Renforcer la prévention primaire pour les hépatites, le VIH et les IST, quel que soit le motif de venue au Planning et améliorer l'accès au dépistage et aux soins pour les patient-e-s rencontré-e-s
- Renforcer l'action communautaire pour permettre de répondre aux besoins spécifiques des populations, soutenir des activités et initiatives communautaires et former des animateur-s pair-e-s
- Réorienter les services de santé : promouvoir l'amélioration de l'accueil des publics rencontrés auprès de structures partenaires, le recours à l'interprétariat dans les structures de prise en charge et le recours à la médiation en santé publique pour un meilleur accès à la santé des populations en situation de précarité. Ainsi, au travers de nos actions, il s'agit de sensibiliser les professionnel-le-s des structures partenaires à l'accueil et la prise en charge des publics reçus au Planning
- Créer des milieux de vie favorables : les droits potentiels sont vérifiés et l'ouverture des droits est soutenue, accompagner des personnes pour le droit au séjour pour raisons médicales
- Promouvoir des politiques publiques saines (rapports d'activités de chaque AD et de la Confédération, RDPF, communication en interne, interpellation des médias)

2.2.2 Démédicaliser pour un accès facilité aux services de santé sexuelle pour tout-e-s

La démedicalisation autrement appelée « délégation de tâches » permet de faciliter l'accès aux services de santé sexuelle. De plus, la démedicalisation permet la dédramatisation de certains actes afin de donner l'opportunité aux personnes de s'approprier les actes. A travers des protocoles de démedicalisation, le Planning a développé ces pratiques au sein du mouvement. Le mouvement s'engage à développer et mutualiser ses pratiques démedicalisées. **L'objectif est de faire exister une communauté de réflexion et de pratiques entre le médical et le non médical au Planning et ainsi de rendre vivante la démedicalisation comme démarche globale d'accueil en santé sexuelle se diffusant à travers des pratiques inventives propres à la porter.**

2.2.3 Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

➤ Une question sociétale et d'éducation avant tout

Aujourd'hui, dans le monde, 1 femme sur 3 est concernée par les violences sexuelles et/ou physiques. Si la parole des femmes s'est libérée sur les réseaux sociaux, 10% seulement des victimes de viols ou de tentatives de viol en France osent porter plainte. Des « principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle » ont été énoncés par des organismes comme l'OMS ou l'UNESCO en 2018, décrivant les violences comme des rapports d'inégalité et de domination.

Le Planning considère que la prévention des violences passe par l'intégration d'une réflexion sur la place des hommes et des femmes dans notre société, et que son changement est l'affaire de tout-e-s. Les violences faites aux femmes sont un fait social résultant des rapports de domination entre les hommes et les femmes, des inégalités matérielles symboliques entretenues entre les humains. Seule la déconstruction des stéréotypes du genre donnera à la société un nouveau paradigme.

C'est pourquoi, le Planning est engagé - depuis des années - dans les territoires, tout en défendant le pouvoir d'agir des victimes et le respect de leur autonomie.

C'est le triptyque « prévention, protection des victimes et punition des auteur-e-s » qui permettra de lutter efficacement contre les violences, tout en formant les professionnel-le-s en interne et en externe sur ce sujet et en reconnaissant au Planning l'expertise en matière de formation.

PRÉVENIR DES VIOLENCES :

- Pour le Planning, les notions de consentement et de plaisir doivent être intégrées dès le plus jeune âge. L'éducation à la sexualité (pas seulement d'un point de vue médical) et à l'égalité dans les rapports femmes hommes doit être une priorité dans tous les lieux d'éducation et auprès des professionnel-le-s
- Le Planning est un lieu où l'on repère les violences dans les consultations médicales et les accueils des publics. L'enjeu pour le Planning est de former en interne sur ce dépistage

PROTÉGER LES VICTIMES :

- Accueillir les victimes de violence implique une prise en compte de la personne dans son intégralité avec les conséquences de ces violences sur sa vie. L'estime de soi est un des outils de sortie du traumatisme, la solidarité un levier d'insertion, la sororité un outil d'intégration. L'émancipation de ces victimes implique de leur laisser l'autonomie d'agir
- Apporter un point de vigilance sur l'alliance avec la justice et la police et lutter contre les violences, quelles qu'elles soient.

PUNIR LES AUTEUR-E-S :

En termes de législation, une loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été promulguée le 3 août 2018. **Le Planning revendique une évolution de cette loi vers une loi cadre qui n'obligerait pas les victimes à prouver leur non-consentement.**

FORMER LES PROFESSIONNEL·LE·S :

Le Planning revendique une véritable expertise en matière de formation de professionnel·le·s sur l'accueil des victimes, le dépistage des violences et l'éducation à la sexualité en prenant en compte l'analyse du genre. **Une des priorités du Planning est de développer les formations en externe et de se positionner en spécialiste de ces questions.** Cela contribuera à former des professionnel·le·s qui agissent auprès des publics et qui n'ont pas toujours les éléments de connaissance et de langage pour participer à la déconstruction des rôles sociaux actuels.



LUTTER ET DÉNONCER LES VIOLENCES GYNÉCOLOGIQUES :

Les violences obstétricales et gynécologiques s'inscrivent dans un continuum des violences faites aux femmes dans un système de domination patriarcale, rendues possible par l'organisation hiérarchique et opaque du corps médical. La gynécologie/obstétrique est un domaine où l'humiliation (liée au fait déjà physiquement de montrer ses parties intimes) existe.

Le Planning revendique :

- Du personnel médical mieux formé au consentement, aux parentalités et aux techniques de consultation respectueuses de l'intimité des personnes (nouvelle position d'examen moins humiliante que la position gynécologique pratiquée en France, remplacée par la position latérale)
- Des échographies respectueuses pour les IVG (ni son ni images)
- Plus de place aux sages-femmes et aux prises en charge démedicalisées
- La reconnaissance et l'accompagnement d'un état de stress post traumatique après un accouchement ou une intervention gynécologique
- La dénonciation de la difficulté du parcours de la PMA
- Des comportements et des attitudes respectueuses des soignant·e·s

- Un accès facilité à des centres de maternité
- Un travail de qualification juridique des violences et des maltraitances gynécologiques/obstétriques au regard des conséquences de ces maltraitances. Elles entraînent un sentiment de culpabilité, stress post traumatique, séquelle physique, altération de la vie sexuelle, le refus de se soigner, et dégradation du lien maternel»

ACCOMPAGNER LES AUTEUR·E·S DE VIOLENCES :

En tant qu'association d'éducation populaire, le Planning fait émerger la parole des publics, y compris des auteur·e·s de violence. Certaines Associations Départementales souhaitent développer la prise en charge et l'accompagnement de ces auteur·e·s, pour travailler sur le problème à la source en abordant les questions de genre. Une des pistes à explorer serait de réaliser un travail sur les émotions, le rapport aux limites de soi et des autres.

En considérant ses valeurs d'éducation populaire et sa priorité à militer pour la déconstruction des rôles de l'homme et de la femme dans la société, le Planning s'engage à participer à la lutte contre les violences en accompagnant également les auteur·e·s et être reconnu pour cela auprès des partenaires associatifs et institutionnels, ceci à condition de lancer une réflexion collective sur les contours de l'engagement, les formations et les éventuelles modalités de prises en charge.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS :

Dans la continuité des violences faites aux femmes, le Planning inscrit la lutte contre les violences faites aux enfants comme un de ses prochains objectifs politiques et doit penser une manière appropriée de venir en aide à ces enfants dans un contexte institutionnel défaillant (casse de la protection de l'enfance depuis plusieurs années en France et les répercussions sur les équipes et sur l'accompagnement des enfants) et de les prendre en compte dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. Dans ce cadre, la prise en charge des psycho-traumatismes pourrait l'être par la Sécurité sociale.

L'engagement du Planning :

- Information sur l'ampleur des violences sexuelles, état des lieux des actions au sein du Planning
- Formation des militant·e·s et développement d'actions de prévention dans les établissements scolaires (prévues par la loi du 8 février 2010)
- Production de discours sur les politiques et pratiques à l'oeuvre, par exemple le maintien de l'autorité parentale malgré les faits de violences sur les enfants
- Mobilisation pour la prise en charge par la Sécurité sociale des psycho-traumatismes pour les enfants victimes de violences
- Engager un chantier de réflexion pour prendre en compte les violences éducatives et intégrer cette thématique aux formations

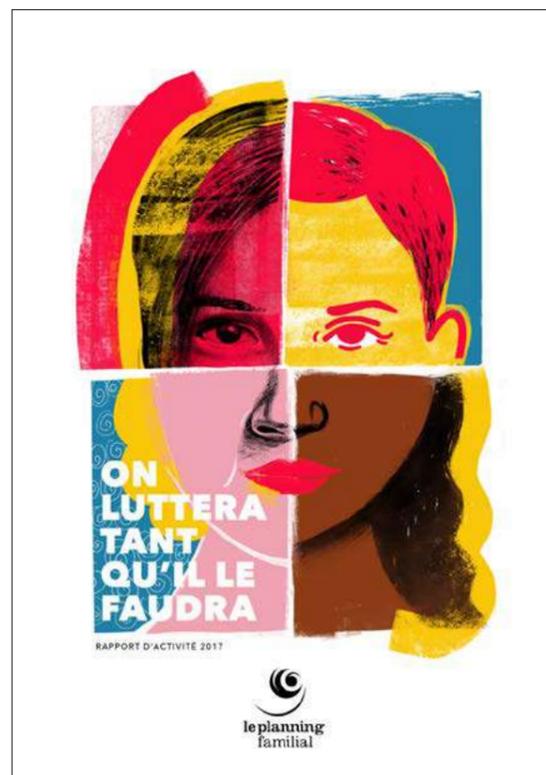
Le Planning Familial s'engage dans la lutte contre les violences faites aux enfants.



DÉVELOPPER LES FORMATIONS CIBLÉES POUR LES FUTUR·E·S PROFESSIONNEL·LE·S DES SECTEURS DE LA POLICE ET DE LA JUSTICE

Avec #MeToo et #BalanceTonPorc en 2017, les témoignages de violences sexistes et sexuelles se sont multipliés sur les réseaux sociaux. Si les victimes ont été incitées à aller porter plainte, le constat montre qu'il est encore difficile de le faire. Le Planning Familial intervient donc auprès des professionnel·le·s de la justice et de la police.

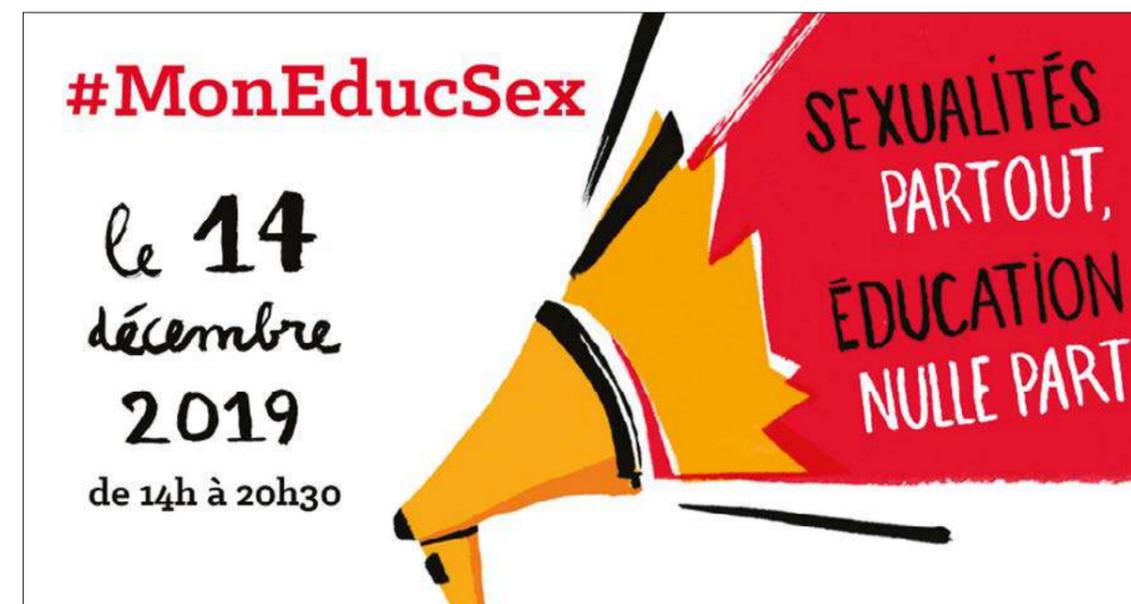
Le Planning Familial généralise la mise en place d'une formation adaptée aux futur·e·s professionnel·le·s de la police et de la justice pour lutter contre les stéréotypes.



2.2.4 L'éducation à la sexualité pour tout·e·s – tout au long de la vie

Défendre l'éducation à la sexualité est un des fondamentaux du Planning. Cela constitue une véritable pierre angulaire des sujets concernant la santé sexuelle et reproductive. **L'approche développée se base sur plusieurs concepts et outils utilisés lors des séances d'éducation à la sexualité :**

- Une approche globale et dès le plus jeune âge : Échanges et libération de la parole amènent à déconstruire les idées reçues, lever les tabous et lutter contre les discriminations et les violences. Plus ces questions sont abordées jeunes, plus la prévention est efficace
- Une approche par les droits humains : L'éducation à la sexualité inclut plusieurs droits fondamentaux : disposer de son corps, droit à la santé, à la vie, à la protection... Aborder le sujet par les droits stigmatise moins les situations individuelles, tout en informant et en questionnant sur les ressources existantes
- Une approche par le développement affectif et social : Travailler sur la relation à l'autre, ses émotions, comme le programme PRODAS, facilite l'éducation à la sexualité, en collaboration avec les enseignant·e·s
- Une approche interventionnelle, centrée sur la personne : Dans la mouvance de Carl Rogers, le « counselling » développe l'accueil inconditionnel de l'autre, autonome dans sa demande, dans un non jugement et une écoute active. C'est la base du travail du Planning
- Une approche selon la méthode de réduction des risques : Envisager les risques sous forme de répercussions sanitaires, sociales et économiques amène à renforcer les capacités d'autonomisation des publics à trouver eux-mêmes leurs réponses de santé, dans l'acceptation de leur mode de vie et sans jugement. Le retour d'expérience amène d'elle-même un changement



LA PRISE EN COMPTE DE LA PORNOGRAPHIE DANS NOS INTERVENTIONS

La question de la consommation de pornographie devient incontournable dans les interventions du Planning. Grâce à ses actions de terrain, le Planning observe ce phénomène, notamment chez les jeunes, et développe des connaissances. **Deux approches semblent se distinguer dans le mouvement :**

- Une approche qui milite pour un droit d'information et de déconstruction des images, des films pornographiques afin de lutter contre les violences sexuelles et sexistes pouvant être issues de cette "culture pornographique" (rapport de domination, sexisme, viol et agressions sexuelles simulées, difficultés sexuelles pouvant y être associées: dyspareunie, vaginisme...). Le Planning doit travailler cette question et encore plus sa prévention, dans une réflexion sur la sexualisation précoce et l'hypersexualisation de notre société
- Une approche de réduction des risques, sans posture paternaliste ou moralisatrice

Le Planning engage un travail d'échange et de mutualisation sur les pratiques du mouvement, sur ce sujet.

POINT DE VIGILANCE CONCERNANT LE SERVICE SANITAIRE

Le service sanitaire, au cours duquel **les étudiant·e·s se verront confier des actions de prévention et de promotion de la santé sera intégré aux études des professionnel·le·s de santé et obligatoire pour l'obtention du diplôme.** A partir de la rentrée 2019, cela représentera 50 000 étudiant·e·s par an qui pourront notamment alerter sur les enjeux sanitaires autour de la sexualité. Ces étudiant·e·s pourront être en soutien aux associations.

Proposer aux acteur·rice·s de santé de se former dans leur formation initiale et continue sur la santé sexuelle pour qu'ils intègrent cette dimension dans leurs pratiques est une vraie bonne idée, inscrite dans la stratégie de santé sexuelle du Ministère de la santé.

Pour autant le Planning s'interroge sur la fausse bonne réponse que serait ce service sanitaire face à la carence de mise en oeuvre de la loi de 2001 sur l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Si le service sanitaire ne peut être LA réponse aux besoins en moyens humains de la politique de prévention et de promotion de la santé en milieu scolaire. Il doit s'inscrire dans les dynamiques locales, en lien avec les besoins identifiés et les acteur·rice·s de chaque territoire, pour ne pas déstructurer l'existant et permettre le « faire ensemble ».



2.3 DÉVELOPPER ET ADAPTER DES PRATIQUES AUX BESOINS DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

2.3.1 Accompagner les personnes souffrant d'endométriose

Les enjeux en termes de santé, de prise en compte des douleurs et de la prévention de maladies telles que l'endométriose sont importants. **L'endométriose concerne 1 femme sur 10** et malgré la fréquence de cette maladie, elle demeure mystérieuse, ses causes restent encore à déterminer. Elle revêt des formes variées et ne se manifeste pas de la même façon selon les femmes. La douleur féminine reste encore très souvent ignorée et les professionnel·le·s de santé n'y sont pas formé·e·s.

Le Planning Familial s'engage pour la reconnaissance et la prise en charge de l'endométriose.

2.3.2 Agir contre la précarité menstruelle

L'âge des premières règles s'est décalé depuis 200 ans (en moyenne à 12,5 ans aujourd'hui contre 16 ans). Une personne susceptible d'avoir ses règles va donc passer 2 500 jours (1/4 de sa vie entre la puberté et la ménopause) à saigner. Or les protections hygiéniques sont très coûteuses (18 euros par mois en moyenne mais cela peut doubler ou tripler) et les plus absorbantes coûtent le plus cher. Nous constatons effectivement les difficultés rencontrées par les femmes dans les permanences: elles disent alors être soulagées de pouvoir récupérer des serviettes ou des tampons lors des distributions alimentaires. A d'autres moments, certaines femmes évoquent le fait de se « débrouiller en mettant du sopalin ou du papier toilette ». La question autour de la précarité menstruelle est importante car source d'inégalité.

Il semble donc urgent de prendre en compte cette problématique en invitant les pouvoirs publics à généraliser les expériences d'installation de distributeurs de produits d'hygiène féminine et en incitant la mise à disposition de protections hygiéniques gratuites de qualité (bio) dans toutes les structures susceptibles d'accueillir des personnes ayant leurs règles.

Le Planning s'engage à mettre en oeuvre des actions pour lutter contre la précarité menstruelle.

2.3.3 Accompagner et agir avec les personnes en situation de handicap

A travers son programme « Handicap et alors ?! », le Planning promeut l'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle, avec l'objectif premier de développer l'autonomie, l'affirmation de soi, le consentement des personnes en situation de handicap par rapport à leur vie affective, relationnelle et sexuelle. Il propose d'ouvrir des espaces de parole, dans un cadre agréable et sécurisant avec une approche centrée sur l'écoute active, en ayant recours à un vocabulaire adapté et compréhensible pour permettre aux personnes de comprendre ce qui est autorisé et ce qui est interdit.

Cette démarche d'expression et de révélation de soi permet aux personnes en situation de handicap de se positionner librement dans leur vision de la relation à l'autre, de prendre conscience qu'elles disposent de compétences et qu'elles peuvent faire leurs propres choix en matière de vie affective et sexuelle et le cas échéant, de révéler voire de dénoncer une violence subie.

Ce travail auprès des personnes doit s'inscrire dans une volonté collective d'accompagnement, affirmée dans l'institution dans son règlement de fonctionnement, portée par les professionnel-le-s ainsi que par les familles, dans l'intérêt des personnes.

Il s'agit de développer l'autonomie générale des personnes en situation de handicap en différenciant bien les attentes et les besoins exprimés par les différents publics.



2.3.4 Accompagner et agir avec les personnes en situation de migration notamment les Mineur-e-s Non-Accompagné-e-s (MNA)

Nous constatons qu'au-delà d'une supposée crise migratoire, c'est une crise de l'accueil à laquelle nous faisons face en France. L'année 2019 marque une rupture supplémentaire dans la procédure d'évaluation de la minorité avec le décret du 30 janvier 2019. Celui-ci autorise le fichage des mineur-e-s isolé-e-s étranger-ère-s (fichier AEM). Ainsi, encore une fois, iels ne sont plus des enfants à protéger mais migrants à incriminer.

En France, les garçons représentent 95% des MNA en 2018, mais on note une augmentation de 24 % des filles entre 2017 et 2018. Il y a de grandes disparités départementales de traitement par l'ASE des mineur-e-s entre les mineur-e-s isolé-e-s étranger-ère-s et les autres.

Au sein du PF, l'accueil de ce public est une réalité (137 mineur-e-s isolé-e-s étranger-ère-s dont 89 % de filles accueilli-e-s en 2019). Les AD sont de plus en plus sollicitées par ces jeunes et les structures, associations, collectifs, réseaux militant-e-s, citoyen-en-nes solidaires qui les accompagnent.

Le Planning s'engage à :

- Être un lieu où les mineur-e-s isolé-e-s étranger-ère-s sont accueilli-e-s sans jugement, dans une démarche d'éducation populaire et avec une approche interculturelle.
 - Accompagner ces personnes sur tous les aspects de la santé sexuelle et reproductive. Il est urgent et nécessaire de prendre en charge les traumatismes et violences subis avant :
 - dans le pays d'origine. Pendant : sur le parcours migratoire. Après : en France par les institutions.
 - L'accès aux soins doit être inconditionnel, gratuit et immédiat.
- Il faut systématiser les contrats jeunes majeur-e-s pour que les jeunes puissent se projeter plus sereinement dans l'avenir.
- Nous devons nous mobiliser pour l'interdiction des tests osseux (ou autre méthode de détermination de l'âge) qui sont remis en question par de nombreuses instances. Aucune méthode ne permet à l'heure actuelle d'établir avec certitude l'âge d'une personne. C'est une nouvelle violence institutionnelle et médicale que nous devons combattre.

2.3.5 Accompagner et agir avec les personnes en situation de prostitution et les travailleurs-ses du sexe

La position du Planning sur la prostitution n'en fait pas la promotion et n'est ni abolitionniste, ni prohibitionniste ni réglementariste. Le Planning agit et lutte pour participer à la construction d'une société égalitaire, sans marchandisation et sans violence. S'appuyant sur son analyse des rapports sociaux de sexe, le Planning replace la prostitution dans un continuum de la domination masculine et dans un contexte de capitalisme. Son développement est largement lié aux inégalités économiques croissantes et au renforcement de la marchandisation dans nos sociétés qui rendent relative la liberté de choix.

Il n'y a pas UNE prostitution mais DES personnes prostituées et des façons très différentes de l'exercer.

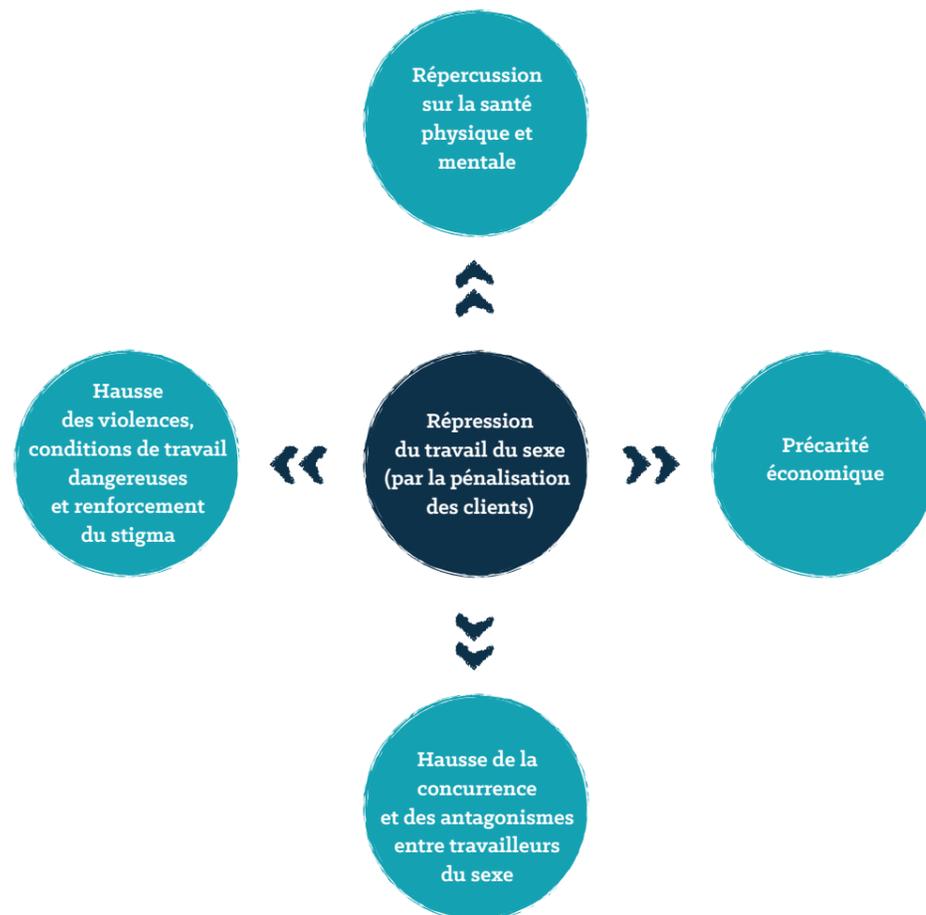
Le Planning refuse de faire des personnes prostituées des personnes « à part », il a donc fait le choix de défendre l'accès aux droits et à la santé sexuels pour tout-e-s. Il faut donc, pour ne pas aggraver la situation des personnes concernées :

- S'appuyer sur leur parole
- Lutter contre la violence, la traite des êtres humains, le viol, le proxénétisme, l'esclavage
- Faciliter l'accès aux droits sociaux pour tout-e-s
- Permettre à chacun-e de se positionner, de faire ses propres choix
- S'assurer que le Planning soit perçu - par les personnes concernées par la prostitution - comme un espace d'accueil, d'écoute, de soins qui répond à leurs besoins et dans lequel elles peuvent s'impliquer
- Soutenir les associations communautaires (qui rassemblent des personnes concernées)

Il s'agit de défendre les personnes en situation de prostitution pour améliorer leurs conditions d'exercice, sans idéaliser la prostitution. La mobilisation du Planning sur les conditions de la prostitution s'inscrit dans son combat contre les violences et contre l'exploitation dans toutes ses dimensions.

Cela passe notamment par la lutte contre la pénalisation des clients aujourd'hui inscrite dans la loi, et ses effets négatifs et pervers sur la vie des personnes concernées. Une législation spécifique à l'activité prostitutionnelle n'est pas nécessaire : il existe déjà des textes permettant de lutter contre les abus, la violence sexuelle, les réseaux de traites et l'exploitation sans avoir besoin de textes spécifiques. Le refus de la pénalisation n'est pas contradictoire avec le combat du Planning contre les violences de genre ou les violences économiques. **Le Planning doit poursuivre sa mobilisation pour l'abrogation de la loi contre la pénalisation des clients.**

Le Planning Familial adopte - dans sa communication - la terminologie travailleur-euse-s du sexe quand les personnes concernées se désignent ainsi.



2.3.6 Accompagner et agir avec les personnes vieillissantes

Le Planning est identifié comme lieu ressource prenant en compte toutes les sexualités et pourtant peu d'Associations Départementales portent des projets sur la vie affective et sexuelle des personnes vieillissantes, ou alors ils ne sont pas visibles.

Le Planning Familial engage une réflexion sur l'accompagnement des personnes vieillissantes dans leur vie affective et sexuelle.

2.3.7 Agir avec les personnes LGBTQI+

INTÉGRATION DE LA BIPHOBIE DANS LES STATUTS

Les personnes bisexuelles sont souvent invisibilisées, incomprises ou exclues par les milieux hétérosexuels et homosexuels. La manière de définir la bisexualité est souvent erronée et disqualifiante pour les personnes concernées. Comme l'indiquent les résultats de la récente enquête de SOS Homophobie, tout cela a un impact négatif sur leur état de santé. C'est au-delà des pratiques et sentiments éprouvés, une identité qui doit être reconnue et soutenue, au regard des oppressions subies.

Le Planning Familial intègre la lutte contre la biphobie dans ses statuts.



LE PLANNING ALLIÉ DES PERSONNES TRANS

Dans un contexte de transphobie et de non droit qui perdure en France et qui rend les personnes trans particulièrement vulnérables du point de vue de la santé, le Planning s'engage à promouvoir :

- Libre choix des personnes pour leurs parcours médicaux, dépsychiatisés, dépathologisés et sur la base du consentement éclairé
- Respect de l'identité de genre basée sur l'auto-identification et l'auto-détermination de la personne, qui est experte d'elle-même
- Accès universel aux soins et à leur remboursement
- Conservation des gamètes car toute personne, y compris la personne trans qui a besoin d'un traitement hormonal, doit avoir le droit de maîtriser sa reproduction et donc d'accéder à la conservation de gamètes si sa fertilité est atteinte
- Lutte contre la transphobie : formation obligatoire aux enjeux trans de tous les acteur-trices de la société civile, en commençant par la police et les magistrat-e-s

- Incarcération: abrogation de l'arrêté ministériel qui demande aux administrateur·ices carcéraux de placer les personnes trans dans les prisons de leur sexe d'assignation, sauf s'il y a eu chirurgie de réassignation et changement d'état civil
- Mutualisation des outils produits par les associations de personnes concernées, grâce à un travail de partenariat et de réseau (national et local)
- Soutien, notamment juridique, des personnes impliquées sur ces questions, par exemple les médecins, et qui rencontrent des difficultés
- Inclusion des personnes trans dans la communication et les actions du Planning Familial et pratique du transfémisme: si le mouvement s'engage à s'allier aux luttes pour les droits des personnes trans, il doit cesser de les exclure. Toutes les femmes n'ont pas un vagin. Toutes les personnes qui ont besoin d'avorter ne sont pas des femmes. À chaque fois que le Planning communique sur un droit ou un besoin, il doit activement inclure toutes les personnes concernées y compris les personnes trans

Les personnes mineures comme majeures doivent pouvoir accéder à leurs besoins. Le risque est moindre car les bloqueurs sont de toute façon réversibles. Le risque en revanche de ne pas y donner accès est d'entraver considérablement le bien-être de la personne.

Le Planning Familial milite pour l'accès effectif aux bloqueurs de puberté et/ou aux traitements hormonaux à celles et ceux qui en font la demande.

DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES INTERSEXES

Depuis 2016 et les votes du congrès, le Planning a apporté son soutien aux revendications des personnes intersexes et a collaboré avec l'association de personnes concernées (Collectif Intersexes et Allié·e·s). Cet engagement doit aujourd'hui être réaffirmé, notamment par le développement d'une part de partenariats plus réguliers avec les associations et d'autre part de supports de communication à destination de nos autres partenaires et du grand public.

Enfin, le Planning doit porter de manière encore plus visible la revendication de l'arrêt immédiat des mutilations des personnes intersexes: des traitements hormonaux et des chirurgies sont réalisés sur des personnes parfois très jeunes sans leur consentement et sans risque vital. Le Planning doit également lutter pour les droits des personnes intersexes à s'auto-déterminer et pour que les professionnel·le·s de santé respectent leur intégrité physique et mentale.

MUTUALISATION, PARTAGE ET DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES LGBTQI+

Ces dernières années, des Associations Départementales du mouvement ont développé des pratiques d'accueil et d'accompagnement des personnes LGBTQIA+. **La confédération a apporté son concours pour que ces initiatives soient connues de l'ensemble du mouvement et qu'elles puissent se développer dans l'ensemble du réseau, où des conditions d'accueil des personnes LGBTQIA+ sans discriminations ni violences ni jugements cishétéronormatifs doivent être réunies.**



3. LE PLAIDOYER DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

3.1 LE PLANNING FAMILIAL : UN MOUVEMENT POLITIQUE

3.1.1 Le Planning et les féminismes

Le Planning Familial revendique un féminisme universaliste s'articulant avec le cadre d'analyse de l'intersectionnalité.

En effet, le Planning défend et lutte depuis toujours pour l'obtention d'un accès universel à tous les droits pour toutes les personnes sans discriminations et particulièrement pour les femmes, quel que soit l'endroit où elles vivent et quelles que soient leurs situations – en cela il a une approche universaliste dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes. Les valeurs universalistes mises en avant dans le contexte des années 1970 restent importantes et sont fondatrices. Elles sont associées à des luttes qui sont toujours actuelles et à poursuivre, et qui concernent l'IVG, l'éducation à la sexualité, l'égalité salariale, la précarisation des femmes, notamment.

Cette « ambition universaliste » s'articule avec notre connaissance des rapports de dominations multiples dont les femmes sont victimes, rapports de domination déterminés par d'autres dimensions que celle de leur identité de femmes mais aussi par des rapports de classe et de race. L'intersectionnalité étant un processus dynamique, s'il peut y avoir du commun dans les rapports de domination, leur articulation ne recouvre pas les mêmes réalités et les formes d'oppressions ont des singularités qui doivent être prises en compte.

Si l'appropriation de l'analyse intersectionnelle a des implications évidentes dans nos pratiques de terrain, elle en a aussi dans nos prises de positions publiques, nos partenariats et notre stratégie pour obtenir des résultats tangibles sur nos revendications et faire voter des lois plus humaines et adaptées socialement pour tout·e·s. Cela nous met parfois à mal dans les débats publics et crée des clivages avec nos partenaires « privilégiés ».

3.1.2 Le Planning laïc et ouvert à tout·e·s

Le Planning familial est un mouvement laïc en référence à la loi de 1905 et veille à son maintien.

Face aux actuels dévoiements et aux nombreuses utilisations du terme de laïcité à des fins discriminantes et stigmatisantes, le Planning familial s'inscrit dans une approche inclusive de la laïcité :

- Il reconnaît et soutient la liberté de conscience de chacun·e et la liberté d'exprimer ses convictions dans le respect de tout·e·s.
- Il revendique l'égalité de tout·e·s devant la loi, dans l'accès à l'espace public et aux services publics.
- Il s'appuie sur :
 - La séparation de l'Eglise et de l'Etat
 - La neutralité de l'Etat comme garantie contre les tentatives des mouvements intégristes de toutes les religions qui menacent les acquis sociaux des femmes et des personnes LGBTQI+ et oeuvrent contre l'extension de nos droits par leur influence auprès du législateur.
- Il garantit l'accueil inconditionnel de toutes les personnes, sans jugement, dans une visée émancipatrice, en toute indépendance.

Nous affirmons la laïcité comme cadre à notre engagement, à nos pratiques. Partant de ces principes, le Planning Familial dénonce toutes formes de discriminations et de violences liées aux convictions religieuses et à leur expression, notamment les violences islamophobes.

3.1.3 Le Planning écoféministe

Porter des idéaux est un non-sens absolu si la terre sur laquelle nous souhaitons nous épanouir pour les générations futures n'est plus viable. L'écologie devrait donc être un des points centraux des combats féministes contemporains. Néanmoins, nous n'excluons pas tous les débats qui y sont liés et le caractère glissant de cette thématique pour notre mouvement et pour notre éthique de pro-choix, notamment en raison des positionnements anti-contraception, anti avortement de certains discours essentialistes.

Le Planning Familial engage une réflexion sur l'écoféminisme.

3.1.4 PMA pour tout·e·s !

Le Planning se positionne sur l'extension de droit commun en matière de filiation et égalité en droits de toutes les familles, de tous les parents et de tous les enfants. Le Planning milite pour l'accès de l'enfant - à ses 18 ans - aux données non identifiantes du donneur (médicales, génétiques) et le maintien de l'anonymat du donneur·euse.

L'objectif de l'autoconservation des gamètes est de permettre aux personnes de préserver leur fertilité et d'utiliser leurs gamètes à un moment de leur vie où elles en auront besoin. Aujourd'hui, l'impossibilité en France de faire conserver ses ovocytes contribue aux inégalités de genre et freine la libre disposition de leurs corps par les femmes et toute personne en capacité de porter une grossesse :

L'autoconservation des gamètes pour tout·e·s permettrait une meilleure autonomie des personnes et limiterait les inégalités actuelles basée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Elle est un outil de gestion de leur fécondité par les femmes, et elle favorise leur autonomie. Elle réduirait le décalage croissant entre les temporalités biologiques et biographiques, permettant à chacun·e d'encore et toujours s'appropriier le slogan féministe du Planning « Un enfant ... si je veux ... quand je veux ».

#LibresDeNosChoix
#PMAPourToutes

Lorsque l'IVG et la contraception étaient interdites, les femmes se sont organisées et ont lutté pour le droit de pouvoir disposer librement de leur corps. IVG, contraception... PMA, même combat!

leplanning familial

© atelier YUJPI

3.2 LE PLANNING FAMILIAL: UN ACTEUR DE CHANGEMENT SOCIAL ET D'ÉMANCIPATION

3.2.1 La Sécurité Sociale comme outil d'égalité sociale

La Sécurité sociale est un outil économique qui doit répondre aux changements sociétaux pour lesquels le Planning lutte comme :

- Les droits des personnes transgenres: gratuité des opérations chirurgicales pour les personnes souhaitant les réaliser, des hormonothérapies, et achats d'accessoires adaptés (binders, etc)
- Parentalité: maintien des salaires des personnes en co-parentalité pendant leurs congés, quelles que soient les formes de familles et filiation
- Accès gratuit aux IVG quelles que soient les méthodes choisies et les patient·e·s
- Accès à la contraception: gratuité de toutes les méthodes de contraception, mise en place d'un plan d'investissement dans la recherche pour des contraceptions masculines, formation des professionnel·le·s sur les méthodes de contraception masculine et désacralisation des contraceptions définitives quel que soit l'âge des patient·e·s
- Gratuité des protections périodiques, remboursement notamment des protections durables
- Gratuité des frais médicaux pour les personnes réfugié·e·s

Le Planning Familial pourrait mener une campagne de plaidoyer de réappropriation des instances de gouvernance de la Sécurité sociale, et militer pour siéger dans les lieux de décision de la santé.

Le Planning Familial engage une réflexion sur son implication dans les instances de gouvernance de la Sécurité sociale.

3.2.2 Le salaire à vie : outil d'égalité et de justice sociale

Dans un contexte où les femmes sont le néo-prolétariat, incarnent la double journée de travail, et où les femmes racisées ou portant un voile sont les premières discriminées dans leurs études ou à l'embauche (les excluant ainsi de la possibilité d'accéder à une autonomie financière nécessaire), le Planning pourrait ouvrir la réflexion autour des thèses de Bernard Friot pour un salaire à la qualification :

- Salaire garanti à la personne, à partir de sa majorité (par exemple) et jusqu'à sa mort
- Salaire qui n'est pas un revenu de base, mais bien un salaire qui permet de vivre dignement, et ne peut aller que croissant au fil de la vie de la personne
- Salaire qui vise à reconnaître la production en dehors de l'emploi et permet de visibiliser l'ensemble du travail gratuit assigné aux femmes, surtout racisées: travail reproductif, bénévolat, «care» et accompagnement des personnes (aidante familiale, etc). Ce salaire amènerait une revalorisation du bénévolat, notamment pour les personnes qui ne travaillent pas depuis longtemps. Il amènerait une reconnaissance du bénévolat comme une activité qui maintient le lien social et la dignité des personnes.
- La garantie d'un salaire à toutes constitue un outil pour lutter contre l'assignation des femmes aux métiers dévalorisés
- Le salaire garanti sécurise les femmes qui font le choix de la parentalité, sans les pénaliser
- Le salaire à la qualification permet l'émancipation des femmes dès leur majorité, par l'indépendance financière de leur famille ou de leur conjoint·e·s

Il conviendra d'avoir aussi un regard critique sur le salaire à vie car c'est aussi un outil de pacification, masque de la précarité.

Le Planning Familial engage une réflexion sur le thème du salaire à vie.

3.2.3 Soutien aux mouvements sociaux

Face à l'absence de prise en compte de la précarité grandissante des travailleur·euse·s pauvres et au sentiment de défaut de représentation des classes populaires par les instances dirigeantes, le mouvement des gilets jaunes mobilise de nombreuses personnes en France depuis plusieurs mois.

Les femmes ont occupé une place importante dans ce mouvement, mettant en avant les constats souvent et depuis longtemps élaborés par les associations féministes: les femmes représentent les salariées les plus pauvres, en temps partiels subis, ayant les plus petites retraites et assurant majoritairement les tâches domestiques et éducatives. Leur place dans le mouvement a également mis en lumière la situation des familles monoparentales. Le sexisme et le patriarcat sont liés à un capitalisme dominant.

Mais ce mouvement - prônant la particularité de l'individu comme individu singulier et non plus appartenant à un groupe homogène - a marqué une rupture historique avec la délégation de pouvoir que représentent les syndicats, les partis politiques ou les structures organisées, telles que les associations. Il nous a interpellé·e·s, questionné·e·s, voire dérangé·e·s.



Des salarié·e·s et bénévoles du Planning vivant des situations de précarisation se sont senties partie prenante du mouvement, non pas dans une posture de solidarité, mais bien en tant que personnes concernées. Par ailleurs, ce mouvement a fait écho à leurs pratiques, en tant qu'accueillant·e·s de la parole des femmes et témoins de leurs conditions de vie. En effet, au quotidien, les militant·e·s entendent des personnes qui ne sont pas écoutées dans leur accès aux droits et qui revendiquent plus d'égalité.

C'est pourquoi, le Planning Familial a fait le choix de s'inscrire dans le Grand Débat gouvernemental, en contribuant sur les différentes plateformes internet pour défendre l'accès aux droits et à la santé sexuels et promouvoir le développement de la vie associative.

Aujourd'hui, Le Planning doit rester vigilant sur le traitement et la réelle prise en compte des éléments issus de ces débats pour que les propositions soient transformées en actes. **Par ailleurs, comment le Planning, trop souvent perçu comme un service public, peut-il contribuer à donner davantage la parole aux femmes, renforcer la place des femmes dans les différentes instances de gouvernance et prendre part aux décisions concernant les femmes ?**

Le mouvement des gilets jaunes doit également nous interroger sur la capacité de mobilisation des associations. **Le Planning doit à la fois aller au contact, discuter et comprendre comment se posent les questions, en particulier celles concernant la place des femmes dans la société. Le Planning doit se positionner comme un mouvement de lutte, mais la question de la liberté de parole et d'action du Planning pour être critique face aux politiques sociales et de santé se pose dans un contexte de recours aux subventions publiques.**

3.2.4 Soutien aux personnes en situation de migration

La problématique migratoire est désormais un enjeu politique incontournable. **Le Planning a le devoir de se mobiliser d'une part contre la stigmatisation des personnes migrantes ou issues de l'immigration mais également pour faire respecter les droits des femmes migrantes y compris celles qui sont «sans-papiers».** En effet, toutes les femmes migrantes doivent pouvoir accéder aux soins de santé, y compris les soins relatifs à la santé sexuelle et à la procréation, ainsi qu'aux autres services publics essentiels.

Le Planning travaille quotidiennement avec les femmes et son rôle est déterminant pour apporter les informations sur les situations et les expériences des femmes migrantes. Aussi, en lien avec d'autres associations de soutien aux personnes migrantes et/ou sans papiers, **le Planning demande que les pouvoirs publics respectent leur devoir d'accueil et d'hébergement, afin de garantir l'intégrité physique, psychique et affective de personnes déjà pour beaucoup fragilisées par leur parcours migratoire. Il demande également le respect inconditionnel du droit d'asile pour toute personne en danger dans son pays d'origine, notamment pour des questions de genre, d'identité de genre ou d'orientation sexuelle.**

Le Planning Familial mène d'ores et déjà des actions sur le sujet. **Il s'agit de les consolider, les généraliser et les développer à l'échelle des 70 Associations Départementales.**

3.3 LE PLANNING FAMILIAL : ACTEUR ET SOLIDAIRE D'UNE TRANSFORMATION SOCIALE PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES

3.3.1 Lutter contre les mouvements antichoix à toutes les échelles

Le Planning doit intensifier la lutte au sein de l'IPPF et avec ses partenaires européens pour défendre les droits sexuels en France et dans le monde, afin d'agir plus efficacement contre les menaces actuelles : mieux connaître les antichoix, participer à un réseau européen progressiste, élaborer une stratégie pour faire progresser ces droits.

- En tant que membre de l'IPPF, le Planning doit contribuer avec les mouvements progressistes à l'organisation de ce réseau européen pour contrer la régression en oeuvre, en :
 - Renforçant les liens avec les associations de défense des droits sexuels, des droits humains et les associations LGBTQI+ pour construire un plaidoyer et des actions communes
 - Élaborant une stratégie pour rendre visible l'offensive des antichoix, anticiper des actions et agir de façon plus vigoureuse sur les réseaux sociaux
 - Réalisant de la communication, organisant des actions/mobilisations communes et définissant une plateforme de revendications
 - Interpellant de façon collective les pouvoirs publics contre les régressions qu'ils imposent.
- En effet, l'accès aux droits sexuels et reproductifs est un enjeu de démocratie, de justice sociale, et de progrès, et un enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes.



3.3.2 Le Planning à l'international

Début les années 2000, le Planning a impulsé une dynamique importante concernant les actions à l'international tant au niveau du plaidoyer, de la solidarité que du partenariat. **Le souci de l'international du Planning tient à une vision universaliste des droits, et en particulier ceux des femmes, à disposer de son corps et de choisir librement sa vie affective, relationnelle et sexuelle.**

L'accès à l'éducation à la vie affective et sexuelle dès le plus jeune âge, à la contraception, à l'avortement et la lutte contre les violences faites aux femmes devant être au coeur de l'agenda politique européen.

L'influence des courants conservateurs et extrémistes bloque toute avancée de ces droits, en particulier ceux liés à la capacité des femmes à maîtriser leur corps et à faire des choix pour leur avenir. Ils empêchent leurs financements au niveau international (Global Gag Rule, gel des financements UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population) ...) et espèrent parvenir aux mêmes résultats au niveau européen concernant les budgets de l'Union Européenne, notamment en matière d'aide au développement et sur ceux de l'IPPF.

Or, notre responsabilité en tant que mouvement national agissant à l'international, est de faire en sorte que toute personne puisse jouir de tous ses droits en toute liberté et en toute autonomie, sans discrimination, violence, ni contrainte, quel que soit son sexe, sa situation sociale, administrative, économique, géographique, son orientation sexuelle ou son identité de genre.

C'est pourquoi, **le Planning agit pour faire connaître les droits sexuels et reproductifs, les renforcer, les développer et les mettre au coeur de ses revendications et de ses actions, par un plaidoyer actif, inclusif et partenarial, au sein des différentes instances, échéances, conférences nationales et internationales et dans les programmes qu'il développe dans différents pays, seul ou en partenariat.** Il maintient également une vigilance constante face à la montée des forces conservatrices, antichoix et contribue à construire une opposition active, créative, constructive et partenariale à ces différentes échelles.

Pour cela, Le Planning s'engage à :

- Promouvoir et faire reconnaître au niveau national et international les droits et la santé sexuels et reproductifs comme étant des droits fondamentaux à part entière, devant être pris en compte dans tous les domaines des droits humains (de la santé, de l'éducation etc.)
- Développer des stratégies politiques et juridiques qui s'appuient sur son expérience de lutte et sur les textes internationaux en vigueur,
- Générer une meilleure appropriation de ces textes par les décideur-e-s politiques, les faire progresser et les faire vivre, en exigeant leur mise en oeuvre par les pouvoirs publics
- Revendiquer et agir pour une Aide Publique au développement de la France et de l'Europe sensible au genre et plus généralement militer pour le développement de nouveaux financements dédiés aux droits et à la santé sexuels et reproductifs et aux associations féministes locales
- Développer et favoriser l'échange d'expertises et de pratiques avec des associations d'autres pays

Les Objectifs de Développement Durable :

En septembre 2015, les 193 États membres des Nations Unies ont adopté à l'unanimité le « Programme de Développement Durable » à l'horizon 2030. Cet agenda définit une série de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre en l'espace de 15 ans, en vue d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir l'égalité entre tout-e-s. Ces ODD constituent un cadre de référence pour agir et un véritable outil de sensibilisation des décideurs et des législateur-ric-e-s afin d'apporter des changements significatifs pour les populations. Il appartient au Planning de s'en saisir pour promouvoir et veiller au respect des droits et santé sexuels et reproductifs.

Le Planning Familial conforte sa démarche de plaidoyer et engage une réflexion sur sa stratégie d'action à l'international.



le planning
familial

Confédération nationale du Planning Familial
4 square Saint-Irénée
75011 Paris

www.planning-familial.org